

Paris, le 28 mai 2002 - N° 211/D130

Formation EMPLOI, REVENUS

Réunion du 8 mars 2002

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

AVIS D'OPPORTUNITÉ

COMpte-RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION EMPLOI, REVENUS
- 8 mars 2002 -

Président : Jacques FREYSSINET, Directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales

Rapporteur : Didier BLANCHET, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (INSEE)

Responsable de formation : Sophie SORET

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I - Introduction générale (Jacques FREYSSINET)
- II - Présentation du rapport sur le bilan Formation-Emploi (Didier BLANCHET, Denis BRESSON - INSEE)
- III - Bilan méthodologique de l'enquête « changements organisationnels et informatisation » (Nathalie GREENAN - CEE)
- IV - Révision du mode de calcul du chômage BIT mensuel (Didier BLANCHET - INSEE)
- V - Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité :
 - enquête sur la satisfaction des usagers des missions locales et PAIO (Didier GELOT - DARES)
 - étude sur la profession de danseur (Frédérique PATUREAU - DEP, ministère de la culture et de la communication)

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	ALEXANDRE Hélène	APEC
Mme	AUDIER Florence	MATISSE - Université Paris 1
M.	BACHMAN Pierre	CGT
M.	BESNARD Jean-Louis	UNSA
M.	BLANCHET Didier	INSEE
M.	BLONDET Daniel	Ministère de l'éducation nationale - DESCO
Mme	BOIRY Christine	CCIP/OFEM
M.	BOSSARD André	DGEFP
M.	BRESSON Denis	INSEE
Mme	CERANI Nicole	INSEE
M.	CHAIGNEAU Yves	
M.	CHARTRON Pierre	MEDEF
M.	DAYAN Jean-Louis	DARES
M.	de MARTEL Jean-François	CICS
Mme	FRANCASTEL Séverine	DREIF
M.	FREYSSINET Jacques	IRES
M.	GABARET Pascal	OREF Poitou-Charentes
M.	GELOT Didier	DARES
Mme	GREENAN Nathalie	CEE (Centre d'études de l'emploi)
Mme	HAMON-CHOLET Sylvie	DARES
Mme	KAGAN Claudine	INSEE
M.	LOMONACO Jean-Christophe	DECAS
M.	LONGIN François	OREF Rhône-Alpes

M.	LOPEZ Alberto	CEREQ
Mme	MANSUY Michèle	INSEE
M.	MARTINEZ Roger	Ministère de la fonction publique - DGAFFP
Mme	MARY Sylvie	Comité du label
Mme	MAS Stéphanie	DARES
Mme	MENNETEAU Odile	MEDEF
Mme	MERON Monique	INED
Mme	PATUREAU Frédérique	Ministère de la culture - DEP
Mme	POULET-COULIBANDO Pascale	Ministère de l'éducation nationale - DPD
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	ROSE José	Université de Nancy 2
M.	ROSSIGNOL Christian	GIM
M.	RUCH Jean-Marie	INSEE
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du CNIS
M.	SANTELMANN Paul	AFPA
Mme	SORET Sophie	Secrétariat général du CNIS
M.	STRAUSS Jean-Paul	Ministère de la culture - DEP
M.	TAHAR Gabriel	CNRS
M.	VAUTRIN Jean-François	CGT
Mme	ZORZIN Marie-Laure	OREF de Lorraine

Absents excusés :

Mme	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Rapporteur du comité du Label
M.	BICHOT Jacques	Université Lyon 3
M.	BOUDOUL Jacques	Président du comité du label
Mme	DURAND Michelle	CNRS
M.	PAUL Jean-Jacques	IREDU Bourgogne
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	SARRASIN	GERI - (Groupe d'Etudes et de Réflexion Interrégional)
M.	SAVY Robert	Président du conseil régional du Limousin
M.	SIDHOUM Nadir	ANPE

I - Introduction générale

Accueillant les participants, M. FREYSSINET précise que cette séance n'est pas liée à des obligations régulières de la formation mais qu'elle est principalement consacrée à des temps de réflexion relatifs à des travaux qui ont été menés à l'INSEE ou ailleurs, sur des thèmes intéressant le CNIS. Ainsi, on avait souhaité que soit présenté le rapport portant sur les bilans Formation-Emploi, dans la mesure où ces bilans sont centrés sur le processus d'insertion.

Par ailleurs, à l'occasion de l'examen en opportunité de l'enquête « Changement organisationnel et informatisation », il avait été convenu qu'un point serait fait, après la réalisation de cette enquête, sur les problèmes rencontrés et les solutions retenues, afin que la formation puisse affiner son jugement sur la pertinence de celle-ci.

Enfin, M. FREYSSINET fait savoir qu'il a demandé à M. BLANCHET de faire un point sur les rectifications introduites en novembre dernier dans la méthode d'ajustement mensuel du chômage BIT.

II - Présentation du rapport sur le bilan Formation-Emploi

En préambule, M. BLANCHET rappelle que les bilans Formation-Emploi ont une assez longue histoire, qui remonte aux années 70. Depuis ces années, ils ont connu des formes variées. La publication du dernier bilan de grande ampleur remonte à 1998, ce bilan portant sur l'année 1996. Il avait pris la forme d'un Cahier de synthèse. Depuis cette date, on s'est livré à des exercices beaucoup plus légers, sous la forme de quatre pages produits par l'INSEE, la DPD ou la DARES.

La question de la relance de ces bilans se pose avec une insistance croissante. Mais elle ne pouvait se faire sans réflexion préalable sur le contenu, sur le processus de construction et sur les objectifs de ces bilans, d'autant plus que l'évolution des sources, en particulier l'enquête Emploi, impose, à terme, de revoir la méthode de construction de ces bilans. Pour amorcer cette relance, une mission exploratoire a été confiée à M. BRESSON, qui a rencontré les principaux intervenants et les clients les plus directs de ce bilan.

M. FREYSSINET a jugé utile de faire connaître les résultats de cette mission à la formation. Pour sa part, M. BLANCHET y voit l'occasion de recueillir les avis d'un ensemble d'utilisateurs peut-être un peu plus large que celui qu'avait pu contacter M. BRESSON, afin d'orienter les réflexions actuellement relancées sur cette question, avec les partenaires habituels du Bilan - la DARES, la DPD, le CEREQ - ainsi qu'avec un nouvel acteur, le pôle « Diplômes et spécialités de formation » en place à la direction régionale de l'INSEE de Marseille, qui a été mise en route sous la responsabilité de Mme MANSUY et dont la responsabilité est en train d'être reprise par Mme CERANI.

Exposé (M. BRESSON) :

M. BRESSON rappelle que le bilan date de 1973. Son but était de mesurer le passage de la formation à l'emploi, la part des jeunes issus de la formation dans les mouvements du marché du travail et leurs modes d'intégration dans l'emploi. A l'époque, la mode était à l'optique adéquationniste. Les études visaient à tel ou tel métier, mais en fait, très vite, cette optique a été abandonnée. La personne qui s'en est occupée voici près de vingt ans, Mlle AFFICHARD, ne savait pas trop si elle devait faire de la comptabilité nationale ou non. Finalement, on a adopté un cadre comptable qui a fonctionné pendant vingt ans et qui n'a été abandonné qu'il y a une dizaine d'années.

Les sources principales de ce bilan Formation-Emploi proviennent de l'enquête Emploi de l'INSEE, des statistiques d'insertion de l'Éducation et des enquêtes Cheminement du CEREQ. Il a été décidé de faire piloter le travail par l'INSEE, avec les ministères de l'Éducation et de l'Emploi, le CEREQ étant tout juste naissant.

Le comité de pilotage était composé d'une vingtaine de membres, dont l'INSEE, la DPD, la DARES, le CEREQ, ainsi que le ministère de l'agriculture comme celui de la santé, qui sont responsables de certains systèmes d'éducation.

Le travail consistait à réaliser des bilans lourds tous les cinq ans, en mettant en place la matrice regroupant les sorties du système éducatif et les entrées dans l'emploi, et en l'actualisant tous les ans. Or, vers 1990, on a pris conscience du problème des entrées multiples, c'est-à-dire des gens qui faisaient des stages ou qui rentraient dans le système éducatif et qui en ressortaient. De ce fait, on se retrouvait avec des taux de chômage excessifs, parce qu'il y avait trop de sorties par rapport à l'emploi.

Le bilan se présentait en trois parties, avec des articles rédigés par différentes personnes. Ces tableaux, jusqu'en 1990, étaient fondés, entre autres, sur cette matrice ; ensuite, les tableaux de chiffres, jusqu'en 1993, inséraient des rétroprojections. Celles-ci ont été abandonnées dans le bilan de 1996. L'un des grands apports sur lesquels certains interlocuteurs ont beaucoup insisté, concerne l'aspect méthodologique de ce bilan Formation-Emploi : à l'occasion de sa rédaction, des réflexions ont été menées sur la qualité des entrants, sur la rétention dans le système éducatif. Un certain nombre des concepts décidés dans le cadre de ces groupes de travail sont ensuite utilisés par des chercheurs qui travaillent dans ces domaines.

La question qui était posée à M. BRESSON était de savoir si l'on devait refaire un bilan, et dans quel cadre. A son avis, et d'après les interlocuteurs qu'il a rencontrés, il est évident qu'il faut continuer cette opération. Il s'agit ensuite de déterminer selon quel mode. C'est à ce sujet que subsistent quelques divergences.

La méthodologie qui consistait à tenir compte de ces problèmes d'entrées multiples était tout à fait pertinente, et il faut continuer dans ce sens. Néanmoins, un problème se pose actuellement : l'enquête Emploi annuelle de l'INSEE, en cours de collecte, est la dernière. Depuis l'an dernier, a été démarrée l'enquête Emploi dite en continu, c'est-à-dire avec des échantillons glissants et des interrogations plus fréquentes, de périodicité trimestrielle ; donc, la méthodologie antérieure devra être revue si l'on veut travailler sur les enquêtes Emploi futures.

M. BRESSON précise que son travail date d'un an. C'était une époque où le fort retournement de situation était évident, la rétention dans le système éducatif avait beaucoup diminué ; on constatait également la disparition d'un certain nombre d'élèves dans le système d'enseignement professionnel, happés par l'emploi. De plus, on a fait le recensement de la population voici deux ans, et le CEREQ vient de développer ses enquêtes Génération 1992 et 1998. On crée des sources nouvelles alors que d'autres se tarissent, ce qui pourrait justifier la rédaction d'un bilan assez rapidement ; d'autres arguments peuvent y être opposés.

Une partie régionale était développée dans les bilans jusqu'en 1993, puis elle a disparu. Il est évident que, dans le système éducatif d'aujourd'hui, la responsabilité régionale dans le système éducatif justifierait de procéder à des cadrages. Il existe aussi un besoin de cadrage européen assez essentiel. M. BRESSON estime que le dernier bilan était plus orienté vers le passage formation-emploi que vers la partie insertion professionnelle, c'est-à-dire l'insertion dans le marché du travail.

Il a également été suggéré de créer un groupe méthodologique qui permettrait de préparer les bilans Formation-Emploi futurs, fondés principalement sur l'enquête Emploi en continu. Il existe maintenant une nouvelle source qui, en ce qui concerne l'emploi, peut être utile, en particulier du point de vue régional : ce sont les DADS, auxquelles la nomenclature PCS est désormais intégrée, ce qui permet de faire des travaux plus fins. Une exploration pourrait être menée en parallèle.

En ce qui concerne l'organisation, on a enregistré une forte demande pour que l'INSEE soit maître d'œuvre et pour que le bilan soit effectué assez rapidement, en tout cas, du côté de l'éducation ; l'absence de l'INSEE serait tout à fait regrettée. Le système du groupe de pilotage fonctionnait bien. Il serait bon de l'organiser de façon souple, comme en 1996, lorsqu'un groupe de pilotage restreint a été créé pour faire avancer le travail.

M. BLANCHET désire ajouter quelques mots pour récapituler et aider à amorcer la discussion : l'INSEE a bien enregistré l'appel demandant à conserver le travail de coordination de ces bilans de Formation-Emploi, même si ses ressources sont un peu limitées pour le faire. Comme l'a prouvé le bilan de 1996, il s'agit d'un travail de coordination relativement lourd. Pour arriver à cette relance, les contacts sont en train d'être renoués avec les partenaires cités tout à l'heure : la DARES, la DPD, le CEREQ et le pôle de l'INSEE à Marseille.

Dans tous les cas, selon lui, il est évident que le mode de construction des bilans doit nécessairement changer à partir de 2003, avec la fin du cycle d'enquête Emploi annuelle. De cela, découlent deux questions principales. La première touche à l'intérêt et au format d'un dernier bilan sur la dernière enquête annuelle, celle qui est en train d'être collectée et dont les premiers résultats seront disponibles à l'été. Rien n'est encore complètement arrêté à ce stade. L'exercice a besoin d'être pondéré avec les moyens qui seraient nécessaires à cette dernière opération ponctuelle.

L'autre question est : quel type de bilan réaliser à partir de la nouvelle enquête continue ? Il estime que cela ne doit pas être seulement l'occasion d'une réflexion méthodologique liée au changement des sources ; il faut évidemment coupler cette réflexion méthodologique avec une réflexion plus large

sur les besoins, sur la définition d'un public et, très probablement, sur la définition de deux nouveaux supports de diffusion.

Débat :

M. FREYSSINET remercie les deux intervenants. Il remarque que se présentent deux aspects assez fortement disjoints dans ce débat : est-il opportun ou non de réaliser un dernier bilan selon l'ancienne méthode et d'après les anciennes sources ? Comment engager le travail de réflexion sur une nouvelle méthodologie avec des sources nouvelles, mais également en lien avec un diagnostic des besoins ?

Mme BOIRY explique que l'Observatoire de la formation, de l'emploi et des métiers de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris a ressenti un fort besoin de bilan régional comparatif de l'Ile-de-France avec la France. Voici un an, elle a contacté la DARES, a compilé les statistiques consulaires, et consulté le ministère de l'Éducation. Au final, est sorti un petit bilan statistique, reprenant les données des enquêtes Emploi et du recensement qui a été publié récemment. A la DARES, elle a pu obtenir des données régionales. Néanmoins, elle estime que ce travail est encore trop approximatif. Aussi l'Observatoire est-il tout à fait intéressé par la proposition qui est avancée.

M. LOPEZ considère que c'est un rapport qui pose les questions comme il convient et avance une proposition assez intéressante. Le CEREQ émettra malgré tout quelques réserves à son sujet.

Dans ce rapport, M. LOPEZ a repéré trois éléments : d'abord, il se situe sur un champ de coordination statistique et de réflexion méthodologique. Il propose très clairement que cette réflexion coordonnée sur les concepts méthodologiques continue, afin que l'on ne perde pas cette tradition. Ensuite, sur ce qu'il appelle l'analyse partagée concernant l'insertion professionnelle des jeunes, on pourrait imaginer que ce soit un peu plus que de l'analyse statistique. Enfin, on y parle beaucoup d'un projet éditorial. On a donc l'impression de se situer sur trois registres assez différents. Le rapport le dit bien, c'est sans doute sur le premier registre que l'on recueille le plus d'unanimité ; il y a besoin d'une coordination sur les concepts et d'un chiffrage des flux de sortants en formation initiale, sur lequel tout le monde serait d'accord et à partir duquel les uns et les autres pourraient travailler.

Il faudrait peut-être anticiper davantage. M. LOPEZ pense qu'on a indéniablement progressé sur la notion de sortant de formation initiale, mais se demande si le cadre posé est suffisant. En effet, il repose sur le principe que l'on a deux vies, une vie scolaire et une vie professionnelle, et qu'il n'existe pas vraiment d'intersection entre les deux. Cette idée qui serait fautive dans un certain nombre de pays européens, évolue en France. Ainsi, à travers les enquêtes du CEREQ, on voit bien que, de plus en plus, la vie professionnelle, pour un certain nombre de jeunes, commence avant la fin de la formation initiale. Il serait également intéressant de revoir cela à la lumière de ce qu'on appelle formation tout au long de la vie.

M. LOPEZ propose que soit posée la question des concepts en établissant des comparaisons à l'échelle internationale. Certains travaux de comparaison internationale ont déjà été menés, mais il serait bon de se demander si la France s'inscrit dans le bon cadre et s'il s'agit d'appliquer le cadre français à l'ensemble des pays. Cette méthode de comparaison n'est peut-être pas la seule. M. LOPEZ insiste sur le fait qu'il sent bien là un besoin fort et pense qu'il y a lieu de continuer.

A propos du passage en continu de l'enquête Emploi, si un certain nombre de problèmes vont se poser, cela créera peut-être également des opportunités. En tout cas, jusqu'à présent, en s'appuyant sur l'enquête Emploi, tous ceux qui travaillent sur l'insertion professionnelle avaient acquis un cadre de départ, au moins statistique.

Pour conclure sur l'aspect méthodologie, il confirme que le pilotage par l'INSEE, dans cette affaire, semble assez logique, compte tenu de la position de cet organisme dans le système statistique public.

Ensuite, se pose la question du dossier de synthèse sur lequel la position du CEREQ consiste à dire : pourquoi pas ? Le projet repose bien sur cette idée d'analyse partagée sur l'insertion des jeunes, avec des analyses d'évolution sur une plus ou moins longue période. Il est toujours intéressant de travailler avec plusieurs partenaires ayant des points de vue différents. Cela dit, avec la mise en place des enquêtes Génération tous niveaux, qui date maintenant de plusieurs années, un plan d'exploitation et de diffusion se dessine assez naturellement. M. LOPEZ propose de communiquer son calendrier prévisionnel de diffusion. Le CEREQ dispose déjà d'un sommaire pour un ouvrage de premiers résultats qui aborde un ensemble de questions assez large. Pourquoi ne pas l'ouvrir plus ?

Dans les exploitations thématiques, le CEREQ travaille en réseau de plus en plus ouvert. M. LOPEZ se demande s'il convient de prolonger cette démarche. En effet, sur un certain nombre de thèmes comme le retour sur l'adéquation formation-emploi, les différenciations qui marquent l'insertion, etc.,

on pourrait penser qu'il ne faut pas rester monosource, car cela reviendrait à travailler en vase clos. C'est pourquoi M. LOPEZ considérerait favorablement un projet éditorial plus partagé.

Cependant, à l'égard du glissement formation-emploi et de l'analyse sur l'insertion professionnelle des jeunes, le CEREQ se montre quelque peu dubitatif. M. LOPEZ persiste à croire que la formation tout au long de la vie a un certain avenir, et c'est la raison pour laquelle il ne faudrait pas ignorer cette piste de travail. Une analyse des flux de formation continue mise en regard d'autre chose lui paraît opportune.

Selon lui, un certain nombre de points, dans les définitions de sortie de formation initiale, posent toujours question, comme le traitement de l'apprentissage et le traitement des contrats de qualification qui ressemblent à l'apprentissage. Dans un cas, on considère que, s'inscrivant dans la foulée de la vie scolaire, il fait partie de la vie scolaire ; dans l'autre cas, on considère qu'on a plongé dans le marché du travail. M. LOPEZ conclut en soulignant que c'est ce genre de choses qui peuvent s'avérer un peu friables, et peuvent devenir de plus en plus friables avec le temps.

M. SANTELMANN souhaite exprimer également une demande qu'il sait minoritaire. Selon lui, si l'on dispose d'un éclairage fort sur l'entrée dans la vie active et sur la relation entre le système éducatif et l'insertion professionnelle, on a besoin en contrepoint d'un panorama élargi sur l'effort de formation d'adulte. La frontière est complexe : à quel moment décide-t-on de définir qu'une formation est dédiée aux actifs sortis du système scolaire ? Est-ce que le contrat de qualification est un effort de formation initiale ou un effort de formation continue ? Il lui semble nécessaire d'avoir une vision exhaustive non pas du plan de formation de l'entreprise mais bien des formations lourdes consacrées aux adultes, qu'ils soient chômeurs ou salariés, afin de pouvoir apprécier ce qui se passe en début de vie active. La lisibilité de ce qui se passe en formation d'adultes est également un élément d'information sur les stratégies en début de vie active. M. SANTELMANN pense qu'on souffre malgré tout aujourd'hui d'une vision assez floue de la performance globale du système de formation d'adulte, cette perception floue étant certainement liée à une atomisation des éclairages statistiques. En effet, si on dispose d'éclairages sur les demandeurs d'emplois ou sur la promotion professionnelle, on n'a pas de vision complète de cette question.

M. GELOT fait savoir que la DARES se retrouve tout à fait dans le rapport qui a été présenté. Cependant, en ce qui concerne la proposition de ne pas prendre en compte la formation continue des jeunes en phase d'insertion, ou tout du moins de la rapporter essentiellement à la formation continue rattachée directement à la sortie de scolarité, M. GELOT se demande s'il ne serait pas nécessaire de réfléchir un peu plus avant. La DARES vient de publier une première synthèse qui porte justement sur la formation continue des jeunes, ou plutôt des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Selon lui, les données qui ont été publiées montrent que des choses tout à fait intéressantes se passent en début d'insertion des sortants de scolarité, et plus généralement des jeunes en insertion. Il estime qu'il serait dommage de se priver de cet aspect qui, dans le cadre de tous les débats portant actuellement sur la formation tout au long de la vie, mériterait d'être présent dans un tel bilan.

M. GELOT souligne qu'il est fait état de possibilités d'utilisation de sources nouvelles, en particulier autour des dispositifs d'insertion des jeunes, s'agissant du contrat de qualification et du dispositif emploi-jeunes. Il signale que la DARES engage actuellement toute une série d'interrogations, dans le cadre de ce qu'elle appelle « les panels de jeunes en mesures ». Puisqu'on parle d'un bilan 2001-2002, on se situe *a priori* dans le champ de cette enquête, source qui n'est pas citée dans le rapport.

M. GELOT ajoute que le groupe statistique du CCPR¹ dispose de données localisées sur l'insertion des jeunes, en particulier au niveau des bassins d'emploi. Ces données intéressantes sont aujourd'hui disponibles, et mériteraient, comme c'est indiqué, d'être mobilisées, parce qu'elles sont la source d'une information nouvelle, infra régionale et infra départementale, qui pourrait très utilement compléter le rapport.

Il conclut sur un point qui a été évoqué par la DARES, et sur lequel il souhaiterait revenir, s'agissant de la lisibilité du document. Il rappelle que l'on a déjà beaucoup insisté sur les difficultés causées par les documents antérieurs à ce sujet. C'est pourquoi il estime que l'on devrait s'attacher à obtenir un document plus lisible que les précédents. Cela veut peut-être dire que deux modes de diffusion seraient nécessaires, comme évoqué dans le rapport : un document relativement technique, mais aussi un document pouvant être repris par un lectorat plus large.

¹ Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de la formation professionnelle

M. ROSSIGNOL fait observer qu'il ressort de la consultation de la liste des personnes auditionnées pour ce rapport, qu'elles appartiennent toutes au milieu administratif. Si l'on était allé un peu plus loin, notamment en interrogeant des utilisateurs du monde des entreprises, M. ROSSIGNOL pense que l'on aurait relevé plusieurs types de réactions dont Mme BOIRY a livré tout à l'heure un exemple. Certes, tout le monde n'a pas eu les moyens ou le temps de se consacrer à un travail sur cette source. Mais on aurait notamment déploré que ces documents réclament des délais tout à fait importants, que l'intérêt qu'on peut y prendre dépend quand même du contenu, et qu'à partir du moment où il n'y a plus d'informations régionales, une partie de l'intérêt que l'on portait à la deuxième série est perdue pour la troisième. Ce sont des points qu'il faut examiner dans le détail, par rapport aux généralités.

Quant aux propositions qui sont faites, M. ROSSIGNOL pense que, si l'on doit à nouveau travailler en vain sur la méthodologie, cela ne laisse pas d'inquiéter sur l'emploi des moyens intellectuels des organismes associés. Il lui semble important, si l'on doit faire se baser sur la dernière enquête Emploi annuelle, de bien assurer la liaison : quels seront les passages ? M. ROSSIGNOL convient du fait que le passage du bilan 1993 au bilan 1996 aurait nécessité un investissement tel qu'il a été difficile voire impossible. C'est pourquoi cette question du devenir de ce que l'on ferait sur 2001-2002 est une question à trancher.

Sur l'étude qui pourrait être menée plus précisément, M. ROSSIGNOL souhaitait faire une remarque. Reprenant la notion de diplômes qui génèrent des chômeurs, qui figure à la page 14 du rapport, il estime qu'il s'agit d'un concept théorique ne s'appliquant pas dans la réalité à cause des effets de substitution. Quand des diplômes fournissent trop de diplômés, les diplômés en question s'intègrent autrement ; on le voit très nettement selon les matières et les niveaux. C'est pourquoi il craint que ce ne soit pas quelque chose que les outils statistiques, parfois poussés à l'extrême de ce qu'ils peuvent dire, soient en mesure d'indiquer.

M. ROSSIGNOL souhaitait faire une deuxième remarque sur l'apprentissage et les contrats de qualification, c'est-à-dire sur le thème de l'alternance. Chacun s'intéressant à des réalités, rattacher l'examen à la définition administrative de la position d'un jeune lui paraît extrêmement limité par rapport à l'information recherchée. Quant aux modélisations sur l'effet de l'apprentissage, il ne voit pas très bien ce que cela peut apporter au bilan Formation-Emploi. Sur ce point précis, il lui semble souhaitable de s'en tenir aux réalités.

M. ROSSIGNOL aborde ensuite le sujet de l'utilisation de la source DADS. Il rappelle que dans son introduction, il a indiqué que les questions de délais étaient importantes. Il ne pense pas que, sur le plan de l'insertion, les salaires issus des DADS soient une donnée fondamentale ; c'est une donnée parmi d'autres, qui dans certains cas, permet de mieux préciser les niveaux d'insertion. Mais vouloir faire entrer dans le jeu une nouvelle source qui ne pourra que mener à des retards et à une plus grande complication de l'information, conduit M. ROSSIGNOL là aussi à une extrême réticence.

M. ROSSIGNOL termine en se demandant, puisque les organismes et les administrations qui montent ce bilan estiment indispensable d'y associer dans le détail les résultats des enquêtes de l'agriculture, pourquoi le service statistique de l'agriculture ne collabore pas pleinement.

M. RENARD reprend le propos de M. BRESSON avançant que l'adéquationnisme est mort voici vingt ans. Il doute de cette assertion. Quoi qu'il en soit, il confirme la nécessité de procéder à l'analyse par filière professionnelle.

M. RENARD élargit sa remarque, qui rejoint les besoins régionaux et les besoins sectoriels, à la structuration future des travaux. Il pense qu'il n'y a pas de contestation possible sur le rôle de coordination dévolu à l'INSEE. Un groupe méthodologique doit bien évidemment couvrir la transition de par les sources, de par les instruments. Le rapport fait même allusion à un comité de suivi dont on ignore s'il sera constitué en adéquation avec le comité de pilotage. Néanmoins, en l'absence d'informations à ce sujet, il plaide pour l'établissement d'un comité de pilotage légèrement plus élargi parce qu'il estime que l'on ne se situe pas dans le cadre de la création d'enquêtes, mais plutôt dans celui d'une étude de réconciliation de sources et d'éclairages à travers différentes problématiques. Sur ce plan-là, il lui semble que les partenaires sociaux et les formateurs doivent s'impliquer dans le pilotage de ce travail de synthèse afin précisément de poser des questions et de vérifier si les sources apportent, quand on les sollicite plus finement, des réponses. Selon lui, il ne faudrait pas que le comité de pilotage se réduise effectivement à un comité de relecture éditoriale et diplomatique entre les sources.

M. ROSE déclare adhérer à l'esprit des suggestions qui ont été faites par plusieurs intervenants, concernant l'intérêt de ne pas s'en tenir exclusivement à la formation initiale et de ne pas faire comme

si l'emploi et la formation initiale étaient très strictement séparés. C'est pourquoi il considère que, aussi bien en amont dans la phase « système éducatif », qu'en aval dans la phase « emploi », il faut examiner ces situations frontalières qui se sont développées fortement, ainsi que la formation continue des débutants, puisqu'on a l'avantage de posséder déjà des données à ce sujet.

M. ROSE partage également le point de vue selon lequel la question de l'utilisation des données régionales est importante. Il ne pense pas que le choix soit facile à faire, en particulier parce qu'on ne mesure peut-être pas encore assez dans ce bilan tout ce qui existe dans les régions, notamment à travers les travaux des OREF² qui ont souvent fixé comme objectif d'action en région de faire des bilans Formation-Emploi. Cependant, il est conscient du fait que chacun a effectué ce travail à sa façon et que son articulation dans un bilan national est assez compliquée. Il trouverait intéressant de reprendre cette réflexion.

M. ROSE souhaite faire une troisième observation plus délicate. Il reconnaît que le contexte a complètement changé ces dernières années, aussi bien du côté de l'emploi, avec la DARES, que du côté de la formation, avec le CEREQ. Il existe maintenant une base documentaire très conséquente qui aborde ce qui constituait la tradition du bilan Formation-Emploi. Il faut donc trouver quelque chose de singulier, sans quoi cela relève du programme de travail de ces deux organismes, pour ne citer que ceux-là. M. ROSE estime que la singularité de cette tâche consisterait à traiter exclusivement, et de manière centrale, la question des relations, et d'exploiter des croisements de sources. Il propose que la spécificité du bilan Formation-Emploi s'appuie sur ces deux questions.

De l'avis de M. ROSE, cela signifie, programme déjà partiellement réalisé par les organismes cités, l'examen affiné avec toutes les sources disponibles, des relations entre niveau et spécialité de formation, des caractéristiques des emplois occupés, des relations entre niveau de formation et niveau de salaire, entre spécialité de formation et statut d'emploi ; il s'agit donc de procéder à un croisement de sources.

Mme AUDIER souhaite plaider pour le volet « marché du travail » dans cette opération. Elle pense que, effectivement, presque tout a été dit sur l'intérêt d'analyse de la transition entre les étudiants élèves et l'emploi. Mais il lui semble que l'une des originalités du bilan et l'un de ses intérêts majeurs, consiste à replacer tous ces flux de sortants, avec toutes les questions afférentes à la définition des sortants, au sein de l'ensemble des flux du marché du travail. Cela permettrait d'établir des diagnostics sur ce qui se passe pour les jeunes sortant de l'appareil de formation, lorsque le marché du travail est actif, lorsque le marché du travail est déprimé, d'observer les effets de conjoncture, de dégager des points de vues sur les capacités ou non du système productif à absorber les jeunes sortant de l'appareil de formation.

Par exemple, s'il existe un fort taux de chômage au sortir de certains niveaux de formation, il n'est pas indifférent de savoir si les jeunes sont spécialement victimes de problèmes sur le marché du travail ou si ce sont leurs niveaux de formation qui sont en général pénalisés sur le marché du travail, et de déterminer comment ces jeunes sortants se situent par rapport aux chômeurs. Tout cet aspect, ainsi que l'autre volet concernant la position des jeunes dans les flux et sur le marché du travail par rapport au recrutement notamment, lui paraissent des points très importants. Dans les bilans antérieurs, ils avaient attiré l'attention et l'intérêt de nombreuses personnes à l'extérieur du système de production statistique.

Mme AUDIER ajoute, pour l'avoir testé elle-même, que c'est l'un des points sur lesquels on peut établir des comparaisons européennes, notamment à partir des données EUROSTAT avec l'harmonisation des enquêtes Emploi. On voit par exemple, que les secteurs dans lesquels les jeunes sortant de l'appareil de formation en France s'insèrent le plus, et l'activation des flux d'entrées et sorties, sont à peu près les mêmes dans les différents pays européens, au-delà de différences dans les systèmes éducatifs. Ce volet-là, sur lequel aucun des intervenants jusqu'à maintenant n'a insisté, lui semble être digne d'attention et ne pas devoir être oublié dans la future opération qu'elle appuie particulièrement.

M. LONGIN formule deux remarques. Jusqu'à maintenant et pendant les vingt dernières années, les bilans Formation-Emploi lui semblaient des approches essentiellement quantitatives, fondées sur des normes ou des critères de distinction simples, de type niveau de formation et niveau de qualification. Cette approche a eu son intérêt et le conserve, à son avis, sur le plan national comme régional, même si cela est extrêmement difficile à réaliser au niveau régional puisque certaines sources comme l'enquête Emploi ne sont pas mobilisables à cet échelon. M. LONGIN estime que l'exercice est

² *Observatoire régional de l'emploi et de la formation*

d'autant plus intéressant qu'il permet d'anticiper. En effet, la demande des formateurs des Conseils régionaux, par exemple, porte sur ce qui va se passer dans les années qui viennent, en termes de démographie ou de montée du niveau de formation. Or, pour faire une bonne anticipation, il faut d'abord avoir un bon bilan. Aussi, la proposition de réaliser un dernier bilan 2001-2002 selon la méthodologie actuelle lui paraît tout à fait justifiée.

En revanche, relayant ce que beaucoup d'intervenants ont dit, M. LONGIN pense qu'il est maintenant nécessaire de réfléchir à une approche plus qualitative sur le plan national. Il rappelle que M. LOPEZ et d'autres ont évoqué la forte imbrication entre formation initiale et formation continue. De la même façon, on doit également s'interroger sur la mobilité professionnelle comme sur l'insertion. La notion de mobilité prend de plus en plus de sens, et est voulue à travers les textes de loi. Il est nécessaire d'engager une réflexion sur ce champ. Il serait intéressant d'essayer d'évaluer les besoins signalés en partant, non pas simplement du souci d'analyse d'un économiste, mais d'un souci de compréhension et de prospective.

Selon M. LONGIN, cela ne prend effectivement son sens que par filière professionnelle. Une telle analyse qualitative ou une réflexion sur sa méthodologie pourrait se faire par grands domaines professionnels ; or, puisque les représentants des secteurs économiques présents à cette réunion ont fait part de leur volonté d'être associés plus étroitement que maintenant à ces opérations, sans doute pourraient-ils proposer que certains secteurs professionnels importants participent au développement de cette réflexion qualitative. M. LONGIN se dit sûr de leur accord sur le plan national puisque c'est déjà le cas en Rhône-Alpes.

M. GABARET s'interroge sur l'intégration d'une partie régionale dans le volet insertion, comme cela a été mentionné dans le rapport. Il rappelle que la région a un rôle croissant concernant la formation initiale et continue, ainsi que l'insertion des jeunes. C'est la raison pour laquelle il lui semblait important d'intégrer cet aspect dans une réflexion nationale. En revanche, il n'a pas encore bien compris le contenu et l'objectif de cette partie régionale sur l'insertion : comment l'articule-t-on avec le niveau national ? Est-ce seulement un éclairage régional utilisant des monographies qui ont pu être faites, ici et là, par certains OREF ? Développe-t-on véritablement une méthodologie commune à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale, pour que chacun travaille sur les mêmes bases ?

En effet, pour l'instant, il apparaît à M. GABARET que les OREF ont développé chacun leur méthodologie sur l'analyse de la relation emploi-formation. Il pense qu'il serait important que chacun dispose des mêmes armes pour analyser la relation emploi-formation. Cela peut être réalisé sur le plan national, par concertation entre niveau national et niveau régional. M. GABARET conclut en ajoutant que l'on peut également prendre en compte les problèmes de sources qui n'existent pas au niveau régional, comme l'enquête Emploi qui ne peut pas être déclinée à cet échelon, pour les intégrer dans une analyse de l'emploi et de la formation.

M. BACHMAN souhaite intervenir en partant d'une remarque sur l'existence de diplômes qui fabriqueraient des chômeurs. Il pense que cette expression-là n'est pas pertinente, la « fabrication de chômeurs » étant quelque chose d'un peu plus complexe qui découle d'une organisation productive et d'un modèle d'emploi historiquement donné, orientés vers des objectifs qui ne viseraient pas forcément le développement social. Aussi, quand on réfléchit sur le couplage formation-emploi, il lui semble qu'il ne faut pas partir de l'idée que, d'un côté, on trouve un marché du travail qui est ce qu'il est et que, de l'autre côté, existe un système de formation de plus en plus complexe qui doit s'adapter. M. BACHMAN pense qu'il y a forcément interaction entre les deux, et que des régulations nouvelles du marché du travail sont à envisager. Ainsi, la CGT avance-t-elle l'idée de Sécurité sociale professionnelle. Selon lui, si l'on avance dans cette direction, on ira vers quelque chose qui relèvera un peu moins du « marché » et un peu plus du « travail », c'est-à-dire que le marché du travail changera de nature.

M. BACHMAN ajoute que, en tant que représentant de l'organisation syndicale CGT, il lui paraît intéressant d'observer l'évolution des formations initiales et des formations tout au long de la vie, qu'elles soient diplômantes ou qu'elles soient acquises dans le travail, parce que le travail est un creuset d'acquisitions de formation. A son avis, l'expérience de travail, de ce point de vue, est complètement irremplaçable.

M. BACHMAN souligne que l'évolution des choses dans ce domaine est liée au problème des salaires et des revenus, à la façon dont les salariés ou les travailleurs sont utilisés dans le système productif, c'est-à-dire à leur trajectoire professionnelle et à leur niveau de classification, entre autres. Il avance cela en raison du fait que l'enquête Emploi, même s'il faut la considérer parfois avec retenue, montre que le niveau de qualification monte dans la population active. La part dans la population active des

personnes qui ont un niveau d'enseignement supérieur croît au rythme de 2 % de la population active par an. La part des personnes ayant un niveau de qualification sans diplôme ou certificat d'études primaires, qui doivent être relativement âgés, diminue de 4 % dans la population active par an.

Selon M. BACHMAN, on constate une évolution forte de la structuration de la population active, avec une masse centrale qui reste à peu près stable, pour autant que les catégorisations qui sont faites soient pertinentes ; or, on ne retrouve pas cette évolution, ni dans les revenus, ni dans les niveaux de classification, à la lecture de l'enquête Emploi. Il lui semblerait intéressant d'analyser cette évolution afin de déterminer si on ne constate pas une rupture entre deux niveaux de qualification qui croîtraient, y compris avec les réserves émises tout à l'heure, et un décalage avec l'évolution de la productivité, l'évolution des revenus, l'évolution des positions dans le travail, c'est-à-dire une dévalorisation supplémentaire du travail.

M. BRESSON commence par apporter une réponse au sujet des diplômes qui génèreraient du chômage. C'est un propos qui semble évident dans une discussion mais qui, dans un rapport comme celui-là, n'est pas à sa place, et qu'il regrette.

M. BRESSON souligne que, à titre personnel, sa tâche consistait seulement à établir un rapport. Il estime donc qu'il a surtout à enregistrer les suggestions qui sont faites aujourd'hui, plutôt qu'à y répondre, l'ensemble des interventions ayant été tout à fait intéressant.

Concernant la formation continue, il a apprécié l'expression de M. LOPEZ, évoquant une « formation continue des débutants ». En revanche, si l'on considère qu'il existe un besoin fort de traiter de la formation continue tout au long de la vie, il lui semble que, dans le cadre d'un bilan de Emploi, la formation continue des débutants est tout à fait essentielle. Il estime que c'est un problème d'ordre méthodologique, et ne voit pas bien comment cela pourrait être traité si l'on envisage vraiment la totalité de la question.

M. BRESSON suit tout à fait l'avis de M. GABARET, en précisant que l'on peut envisager un ou deux articles à titre d'exemple sur des régions. Cependant, selon lui, l'un des objectifs du bilan Formation-Emploi, avec le volet méthodologique dont il a peut-être été moins question dans ce débat mais qui est vraiment essentiel dans son apport, c'est bien d'essayer d'aider les régions à déterminer des méthodes, de leur donner des façons de traiter les sources. Il ne sait pas bien comment la source nouvelle peut être exploitée de façon concrète. Néanmoins, les DADS, étant exhaustives, permettent des travaux plus fins.

M. BRESSON conclut en reprenant le reproche qui lui a été fait d'avoir surtout porté ses interrogations du côté administratif. Il reconnaît avoir dû fournir quelques efforts pour aller au-delà, mais a éprouvé quelque peine à trouver des interlocuteurs. Il ne perçoit pas comment on pourrait intégrer des milieux plus professionnels. Enfin, il est bien évidemment d'accord avec une approche tenant compte des comparaisons internationales.

M. BLANCHET souhaite répondre brièvement, puisque l'objet de la réunion était plutôt de recueillir des avis ; un grand nombre d'éléments ont été enregistrés, qui seront analysés plus en détail. Il assure qu'il a bien entendu les demandes fortes touchant à l'aspect régional et à l'aspect formation continue dont il savait par avance qu'ils feraient débat, comme il a retenu un certain nombre de demandes complémentaires sur les questions concernant une comparaison européenne, sur la mobilité, sur des aspects plus qualitatifs, sur des liens avec le fonctionnement de l'ensemble du marché du travail. Tout cela demande à être examiné plus en détail. Il avoue être partagé entre l'intérêt qu'il porte à toutes ces questions et la crainte d'avoir à gérer un projet qui deviendrait tentaculaire.

Sur les modalités de travail, M. BLANCHET rappelle qu'il a insisté sur la concertation avec les partenaires directs en tant que producteurs : DPD, DARES, CEREQ, l'objet étant essentiellement de prendre les mesures des forces en présence et de déterminer ce qui est envisageable, le tout accompagné de propositions. La nécessité d'une concertation plus large apparaît très clairement au vu de cette réunion, on réfléchira plus en détail sur les façons de l'organiser.

M. FREYSSINET remercie les intervenants. A ses yeux, quelques points se dégagent de cette discussion, à commencer par son ampleur. Manifestement ce bilan suscite un intérêt certain, aussi bien parmi les différentes administrations concernées que parmi les acteurs sociaux et le monde de la recherche. Le besoin est fort, et hétérogène ; il faudra donc sûrement le délimiter à nouveau. De plus, il estime que cette demande conjointe unanime adressée à l'INSEE doit être convaincante pour les représentants de cet organisme, et qu'elle permettra sûrement de résoudre les problèmes de moyens.

Dans ce domaine, il pense qu'une demande convergente se manifeste, réclamant que la recherche se fasse et que l'INSEE en assure la coordination. Cela mérite d'être acté.

Abordant un deuxième aspect, M. FREYSSINET semble noter qu'un accord assez général se dégage pour que la démarche soit centrée sur le processus d'insertion. Ce processus d'insertion s'allonge et ses bornes sont de plus en plus floues parce qu'on ne sait plus exactement ce qu'est un premier entrant, et qu'on ne sait plus très bien ce qu'est l'accès à l'emploi dit stable. Les difficultés méthodologiques existent mais la focalisation, à son avis, ne peut se faire que sur ce processus d'insertion. Cela implique que les articulations soient faites avec d'autres domaines, mais n'implique pas que, de proche en proche, on étudie l'ensemble des mobilités sur le marché du travail ou l'ensemble des processus de formation ; un chantier ne progresse que s'il est délimité et, sauf mauvaise compréhension de sa part, il lui a semblé que c'était quand même le processus d'insertion qui délimitait le champ spécifique du chantier, quitte à établir les liens nécessaires avec d'autres méthodes d'analyse et d'autres sources d'informations.

M. FREYSSINET estime qu'un troisième aspect s'est dégagé, même si cela a une connotation quelque peu nostalgique, car c'est la dernière fois que ce travail pourra être réalisé. Il lui semble quand même important de le faire pour 2001-2002, parce que le temps nécessaire pour apprendre à se servir des nouvelles sources sera nécessairement long. En rester à 1996 qui, comme le dit le rapport, est une année conjoncturelle très faible, en attendant 2004 à 2006 pour obtenir de nouveaux chiffres, lui paraît difficile à imaginer. Le traitement 2001-2002 serait donc important, à condition qu'il soit mis en cohérence, comme le disait M. ROSSIGNOL, avec les travaux qui seront menés sur la méthodologie ultérieure pour que les données soient, sinon parfaitement homogènes, en tout cas susceptibles d'être accordées.

Il poursuit en soulignant que les liens à établir avec une approche européenne ont été affirmés par beaucoup. Ils ne sont probablement pas de même nature dans leur articulation dans un cas et dans l'autre, mais cela mérite d'être traité.

M. FREYSSINET rappelle le problème des groupes qui piloteront ou coordonneront tout ce travail ; on note l'enjeu très sérieux de coordination interadministrative que l'INSEE prendra en charge. Un aspect en rapport avec la communauté scientifique, avec le monde de la recherche, a plus tôt été mis en avant, concernant les débouchés sur des publications. Il ajoute que l'on peut également relever un aspect portant sur les différents types d'acteurs sociaux au sens large, utilisateurs, organisations patronales ou syndicales comme représentants des régions ; il pense qu'il faudra effectivement veiller à bien développer cette dimension dès le début.

M. ROSSIGNOL souhaite intervenir de nouveau car M. BRESSON a éveillé sa curiosité par l'une de ses remarques : les DADS seraient-elles éventuellement amenées à remplacer l'enquête Emploi comme base ? Cela lui semblerait idéal puisque cela permettrait effectivement de régionaliser, bien que de nombreux autres problèmes en découlent.

Quant à l'aspect sectoriel sur lequel il a oublié d'insister, M. ROSSIGNOL tient à souligner sa réelle importance, tant du côté de la formation que des différents emplois ; donc, à tout le moins, il faut des lignes industries. Il considère évidemment que si l'on peut aller plus loin, c'est encore mieux.

Mme POULET-COULIBANDO signale l'existence d'un enjeu à plus long terme : le recensement en continu de la population permettrait, à l'échelle régionale, d'obtenir des sources comparables à celles que l'on recueille depuis la rénovation du bilan de 1996 de l'enquête Emploi. Selon elle, cet enjeu a une portée de moyen terme, puisqu'il est peut-être envisagé d'introduire ce type de question à partir de 2008.

M. FREYSSINET propose d'en rester là en l'absence d'une autre demande d'intervention. Il rappelle que l'on est encore inscrit dans une phase consultative qu'il trouve assez productive, et qui met maintenant la pression sur l'INSEE.

III - Bilan méthodologique de l'enquête « Changements organisationnels et informatisation » (COI)

Exposé (Mme GREENAN) :

Mme GREENAN rappelle que le dispositif d'enquêtes sur les changements organisationnels et l'informatisation est une opération réalisée par plusieurs services statistiques ministériels et coordonnée par le Centre d'études de l'emploi (CEE) en 1997 et 1998.

Elle précise que la note diffusée étant assez technique, elle essaiera de ne pas trop entrer dans ses détails et plutôt de rappeler, dans la genèse de la source, ce qui a provoqué son existence, et à

quelles préoccupations cette source a répondu ; elle reviendra ensuite sur un certain nombre de résultats, ce qui permettra de donner une idée de l'intérêt que peut présenter cette source en termes de résultats.

Le dispositif d'enquêtes est un dispositif couplé d'enquêtes, c'est-à-dire qu'on a à la fois interrogé un échantillon d'entreprises, 4 025 pour la partie couplée, et un échantillon de salariés sélectionnés de manière aléatoire à l'intérieur des entreprises. Ce couplage a été possible grâce à la base des déclarations annuelles de données sociales (DADS), base de sondage pour les salariés. Le choix fait dans cette enquête a été de privilégier la diversité des entreprises par rapport à la diversité des salariés à l'intérieur des entreprises ; de petits échantillons de salariés ont été sélectionnés à l'intérieur de chaque entreprise, ce qui permettait d'avoir une bonne représentativité des entreprises ainsi qu'une représentativité des salariés ne reposant pas sur une interrogation lourde des salariés à l'intérieur des entreprises.

Pour ce qui est des parties prenantes dans le dispositif d'enquêtes COI, Mme GREENAN fait savoir qu'elle insistera sur deux d'entre eux : sur le système statistique d'un côté, et sur le monde académique de l'autre. Il y a eu d'autres parties prenantes : les partenaires sociaux sont intervenus, et les associations de professionnels dans certains des groupes de pilotages ont été consultées au moment de la réalisation de l'enquête. L'une des innovations de ce dispositif d'enquête a été de réunir plusieurs services statistiques ministériels qui ont travaillé ensemble, et de réunir également, aussi bien en amont du dispositif d'enquêtes pour la conception de la source qu'en aval pour l'exploitation, des chercheurs venant de plusieurs disciplines dans le monde académique. L'interdisciplinarité en recherche est souvent réclamée, mais difficile dans la pratique. L'intérêt de cette source sur les changements organisationnels et l'informatisation, c'est de permettre justement, autour de cet objet commun des changements du travail dans l'entreprise, de réunir ces disciplines différentes et d'obtenir ainsi une forme de pratique de l'interdisciplinarité.

Mme GREENAN signale que le Centre d'études de l'emploi (CEE) a joué un rôle assez central dans le dispositif, puisqu'il a dirigé la conception de la source et coordonné le travail de production des différents services statistiques ministériels. Ici, elle le rangerait plutôt du côté du monde académique, bien que ce soit un organisme hybride qui relève à la fois du système statistique et du monde académique.

Mme GREENAN aborde les centres d'intérêt des différents partenaires de l'opération au moment de la conception et de la mise en place de l'enquête. La DARES est le service statistique ministériel qui s'est occupé du volet salariés de l'enquête. La DARES avait l'expérience des enquêtes TOTTO, techniques et organisations du travail et conditions de travail, qui apportent des éléments sur l'usage des technologies et sur l'organisation du travail. Mais la DARES avait le sentiment d'un manque dans l'information statistique recueillie parce que ces enquêtes ne permettent pas de relier les caractéristiques du travail décrites par les salariés aux décisions des entreprises. Donc, pour la DARES, l'enquête COI était vue comme un outil permettant de relier les questions d'organisation interne de l'entreprise, les formes d'emploi et de travail, aux structures sociales et aux groupes sociaux.

Mme GREENAN explique que plusieurs partenaires ont été associés au travail réalisé sur le volet entreprises de l'enquête, puisqu'il y a eu en fait une enquête salariés et cinq enquêtes entreprises. Ces cinq enquêtes entreprises ont reposé d'abord sur deux enquêtes avec un questionnaire unique réalisé par le SESSI (ministère de l'Industrie) par le SCEES (ministère de l'Agriculture) ; deux enquêtes exploratoires ont été réalisées par l'INSEE dans une branche des services et une branche du commerce.

Le SESSI et le SCEES cherchaient à approfondir l'analyse des déterminants du progrès technique dans l'industrie en complétant les sources sur l'innovation technologique. A l'époque, en 1997, le ministère de l'Industrie et partiellement le SCEES avaient développé tout un outillage statistique centré sur la technique pour comprendre le phénomène d'innovation. Cette enquête permettait au SESSI et au SCEES, outre d'avoir une information plus précise sur les technologies de l'information, donc sur les technologies nouvelles, d'obtenir également une information sur l'organisation des entreprises, qui était très peu présente dans toutes les sources sur l'innovation technologique.

Pour le département des Activités tertiaires de l'INSEE, l'enquête COI était intéressante parce que l'INSEE cherchait à appréhender statistiquement la formation de réseaux d'entreprises dans le commerce et dans les services ; il cherchait à comprendre en quoi les technologies de l'information et de la communication pouvaient jouer un rôle de support dans la constitution de ces réseaux.

L'ensemble des partenaires du dispositif s'intéressait aussi à la faisabilité de l'enquête dans le secteur tertiaire parce que, sur toutes ces sources, on dispose d'une pratique quand même beaucoup plus poussée de l'interrogation dans l'industrie que dans le secteur tertiaire. La question se posait également des limites du couplage. Dans le tertiaire, on a abaissé le seuil du critère des tailles d'entreprises par rapport à ce qui se faisait dans l'industrie, en interrogeant des petites unités de 20 à 50 salariés. En effet, la faisabilité de l'interrogation dans le tertiaire était également liée à la faisabilité de l'opération dans de plus petites unités. Enfin, le couplage s'est fait à partir des DADS ; l'INSEE était intéressé par la faisabilité d'un sondage dans les DADS, puisque c'était l'une des premières fois que l'opération était réalisée, afin d'identifier les difficultés rencontrées.

Mme GREENAN propose de passer rapidement sur les préoccupations du monde académique. Elle pense que ces préoccupations recoupent en partie des préoccupations qui sont celles des participants présents autour de la table. Elle va retracer la genèse de cette réflexion, en précisant que le travail sur ces préoccupations du monde académique est intervenu en amont. En effet, l'enquête elle-même a été pensée à l'intérieur d'un groupe de travail qui réfléchissait aux questions du paradoxe de la productivité. Celui-ci est arrivé à la conclusion que, pour comprendre ces problèmes de productivité qu'on avait du mal à analyser d'un point de vue macro-économique et microéconomique à l'époque, il était important d'enrichir les mesures des technologies de l'information dont on disposait, et d'y associer des mesures de l'organisation et des changements d'organisation. C'était l'un des grands résultats de ce groupe de travail, qui a suscité en partie le questionnaire de cette enquête.

A l'origine de cette enquête, Mme GREENAN souligne qu'on trouve un questionnement plutôt économique sur l'évolution de la productivité et l'évolution de la structure des emplois, en liaison avec les changements structurels dans les entreprises en termes de technologie et d'organisation. On rencontre également une interrogation sur le bien-être des salariés : en quoi ces changements affectent-ils le bien-être des salariés et la structuration des groupes sociaux ? C'est une interrogation qui complète l'interrogation des économistes. Du côté des gestionnaires, on trouve une interrogation un peu plus fine sur la cohérence que peuvent entretenir entre eux les outils de gestion et les outils techniques dans lesquels les entreprises ont investi durant les vingt dernières années.

Par rapport à ces préoccupations, Mme GREENAN aborde maintenant la question des résultats qui ont été obtenus. La DARES se préoccupait de faire le lien entre les caractéristiques du travail des salariés et les décisions des entreprises. Elle fait remarquer que l'on observe effectivement dans l'enquête un lien entre les deux ; cependant, des résultats qui semblaient triviaux ne se retrouvent pas si simplement dans l'enquête et l'on obtient de nouveaux résultats que l'on n'attendait pas, qui apparaissent clairement.

Mme GREENAN cite un exemple de lien trivial que l'on attendait, c'est celui du lien entre le développement des formes de travail collectif prescrit par les entreprises et le travail collectif décrit par les salariés. Dans l'enquête, on ne trouve pas ce lien ; il n'existe pas de lien fort entre le travail collectif que décrivent les salariés et les choix que les entreprises décrivent, elles, en termes de dispositif de travail collectif.

Du côté du SESSI et du SCEES, le volet entreprises de l'enquête COI a été l'une des premières sources permettant d'avoir des mesures un peu fines et qualitatives de la diffusion des technologies de l'information et de la communication. Le volet salariés, en plus de cette enquête, permet d'avoir des estimations des taux d'équipement ; elles s'avèrent un peu plus quantitatives sur les entreprises, sans que l'on ait à poser ces questions directement aux entreprises. On constate que les nouvelles pratiques d'organisation se sont largement diffusées et qu'elles sont très fortement corrélées à la diffusion des technologies de l'information et de la communication. C'est un résultat que l'on attendait, qui est confirmé très fortement dans la source.

Du côté du département des Activités tertiaires, Mme GREENAN signale que l'on découvre que l'informatique est un outil sur lequel s'appuient les fonctionnements en réseau du commerce et des services. On constate également qu'une enquête de type COI ne pose pas de problèmes majeurs dans ces deux secteurs, ce qui est intéressant parce que cela implique qu'un élargissement est possible au secteur tertiaire, y compris dans les petites unités de 20 à 50 salariés ; le couplage n'a pas posé de problèmes particuliers dans ces petites unités où se faisait un travail plus exploratoire.

Du côté de l'INSEE et des DADS, elle fait savoir que l'on n'a pas rencontré de problèmes techniques insurmontables dans l'opération de sondage dans les DADS. Cette opération n'a pas été une source de biais. Ce type de sondage présente l'intérêt de pouvoir contrôler *ex ante* la représentativité des entreprises et des salariés, et d'avoir une information de grande qualité sur les salariés. Donc,

globalement, par rapport aux préoccupations des services statistiques ministériels, l'enquête a été tout à fait satisfaisante.

Pour ce qui est des préoccupations du monde académique, on obtient également un ensemble de résultats que l'on n'attendait pas forcément. On voit que dans ce contexte de changement technologique et organisationnel, l'ensemble des salariés est très fortement sollicité pour contribuer aux progrès techniques ; il participe à la formation du savoir dans l'entreprise en étant plus intensément impliqué dans des réseaux d'échange d'informations. On remarque également que les ouvriers participent beaucoup plus fréquemment à des réunions dans les entreprises qui changent leur organisation et qui adoptent des technologies nouvelles. On observe aussi une absence de paradoxe de la productivité, c'est-à-dire que l'investissement dans ces outils techniques et de gestion est associé à des gains de productivité. On est train d'explorer quelques complémentarités qui peuvent exister entre certains outils de gestion et certaines formes d'usage de l'outil informatique. Ce sont des associations qui conduiraient à un rendement encore supérieur en termes de gains de productivité.

Enfin, pour ce qui est des résultats sur les pratiques d'entretien individuel d'évaluation des entreprises, elles se sont très fortement diffusées. Elles apparaissent assez fortement liées à un recours plus important au travail en équipe et au travail collectif, mais ne s'accompagnent pas d'un gain salarial.

Du point de vue de la sociologie, on trouve des liens entre ces changements et des situations de tension plus grande pour les travailleurs, qui peuvent s'interpréter en termes d'intensification du travail. On constate également que les collectifs de travail sont profondément déstabilisés par les changements organisationnels qui induisent un travail collectif plus intense ; les groupes dans lesquels ce travail collectif a lieu, ne correspondent plus aux critères d'identification traditionnelle des métiers. C'est un phénomène qui perturbe fortement les collectifs.

Enfin, du côté de la gestion, on trouve que certains outils de gestion, qu'on pensait former des ensembles cohérents, peuvent entretenir des relations de tension, c'est notamment le cas des outils concernant la qualité et la gestion en temps réel, le « juste à temps ».

Mme GREENAN souligne que le premier résultat obtenu avec ce dispositif a montré qu'il n'existait pas d'obstacle technique majeur à la réalisation d'un dispositif d'enquêtes couplées entreprises-salariés à partir d'un double sondage EAE, DADS. Les résultats répondent en grande partie aux attentes des services statistiques ministériels et du monde académique qui étaient parties prenantes à l'opération ; certains résultats vont au-delà de ce que l'on attendait dans certains domaines, ce qui fait que l'on peut examiner des éléments très fins qui correspondent à des questions nouvelles particulièrement intéressantes pour la recherche.

En revanche, le caractère interdisciplinaire assez poussé présidant aux mobilisations des sources génère une dispersion des résultats, ce qui peut les rendre un peu moins visibles.

Dans ce dispositif, Mme GREENAN estime qu'un dialogue fructueux s'est établi entre le système statistique et le monde académique, tout au long de l'opération, fait qui s'est avéré précieux dans le dispositif, même si c'est aussi un dialogue qui a généré un certain nombre de tensions. Si l'on envisage une nouvelle édition, le dispositif d'enquêtes a mis en évidence deux limites importantes à dépasser

Tout d'abord, le problème de la couverture du secteur tertiaire. Dans l'opération de 1993, les investigations dans le tertiaire étaient d'ordre exploratoire, c'était dans le but d'analyser la faisabilité d'enquêtes dans ces secteurs. Il ne semble pas qu'une raison majeure fasse obstacle à cette réalisation, le volet salariés peut très bien couvrir le secteur tertiaire. On le savait déjà – c'est le cas pour les enquêtes de type TOTTO – ces conditions de travail conviennent à l'ensemble des secteurs. La difficulté se présentait pour le volet entreprises ; en fait, cette enquête montre qu'on peut tout à fait imaginer un questionnement pour le tertiaire qui ne soit pas en rupture totale avec le questionnement pour l'industrie, il peut donc exister un tronc commun de questions.

Selon Mme GREENAN, une autre limite s'est dévoilée : le sondage dans les DADS fait qu'on ne peut interroger que les salariés stables dans l'entreprise. Elle concède que cela peut s'avérer intéressant parce que ces salariés, en regard de salariés précaires, sont plus à même de décrire l'organisation du travail ou les changements que l'entreprise a connus. Cependant, l'une des limites de ce dispositif est de ne pouvoir recueillir d'informations sur l'usage des technologies et sur l'insertion dans l'organisation des salariés précaires.

Mme GREENAN conclut en évoquant les problèmes de l'organisation de l'enquête. Selon elle, des progrès sont à faire ; l'opération de 1997 était une opération nouvelle, innovante, en grande partie

improvisée. Une convergence d'intérêts a fait que l'opération a pu se faire à un moment donné sans être anticipée longtemps à l'avance. Donc, d'un point de vue organisationnel, il serait important qu'une identification précoce de la nature coordonnée des enquêtes du dispositif soit assurée par le CNIS, ce qui n'était pas le cas en 1997. Elle souligne enfin qu'il serait souhaitable d'établir une formalisation plus grande autour du travail de conception et de coordination réalisé par le Centre d'études de l'emploi. Mme GREENAN estime que celui-ci a été assez invisible au moment de l'enquête de 1997 en raison du fait que l'on menait cinq enquêtes séparées, c'est pourquoi ce travail apparaissait peu dans les instances du CNIS.

Débat :

M. FREYSSINET commence par rappeler le contexte dans lequel cette question a été inscrite à l'ordre du jour. Il souligne que l'on a procédé à des innovations méthodologiques importantes dans cet ensemble d'enquêtes. Au moment des avis d'opportunité, des réactions partagées ou des doutes s'étaient manifestés quant à la possibilité d'obtenir une information fiable ou une information nouvelle. En dehors même de la question d'un éventuel avis d'opportunité sur une reprise de cette enquête, question qui pour le moment ne se pose pas, il paraissait important de disposer d'un bilan provisoire sur la réalisation de cette enquête et de recueillir les enseignements qu'en tirent ceux qui en ont eu la responsabilité. Selon lui, ce bilan a été tout à fait honnête, il a bien montré les avancées, les difficultés. Il estime que cela peut donner lieu à un échange de vues entre les participants de cette réunion, notamment avec ceux qui avaient des doutes sur la pertinence ou la faisabilité de ce travail.

M. RENARD désirait tout d'abord remercier Mme GREENAN pour sa présentation et pour son implication très forte dans le travail de coordination de ces enquêtes qui ont conduit à ces résultats. A son avis, ce bilan avait été souhaité pour ses enseignements en termes d'ingénierie statistique plutôt que pour l'apport spécifique sur l'influence de l'organisation des NTIC dans les performances des entreprises.

La principale difficulté résidait, selon lui, dans la mise en place de l'organisationnel entre les services statistiques, ce qui a pu mettre en évidence les problèmes de coordination interne aux services statistiques. Sur le couplage et les garanties de représentativité, il considère que toutes les précautions méthodologiques ont bien été prises. On aboutit à quelque chose qui n'est pas une véritable révolution dans la perception : de temps en temps, l'image interne d'une entreprise ne coïncide pas avec la vision de sa propre direction. Ce n'est pas une innovation. En revanche, il fait remarquer que, dans la conclusion de la note de Mme GREENAN, différentes questions sont soulevées, qui touchent au fonctionnement du CNIS.

M. RENARD rappelle que le CEE n'est pas un service statistique ministériel. A son avis, le monde académique a exprimé des besoins de connaissances que les différents services statistiques ministériels ont apparemment pris en compte et ont essayé d'intégrer dans leur dispositif. Le CEE a joué non seulement un rôle d'aiguillon mais de coordinateur, non pas virtuel mais réel. Et la question soulevée est la suivante : souhaitez-vous reconduire cette enquête sous un timbre CEE ?

Il lui semble que les services statistiques ministériels sont uniques dans chaque département. Selon lui, c'est sans doute une préoccupation, sauf à considérer que le CEE peut lancer toute enquête qu'il souhaite mais qui n'aura, ni forcément le label, ni *a fortiori* un visa. C'est un enseignement à tirer sur l'ingénierie.

M. RENARD aborde une autre question évoquée par ce bilan : la propriété intellectuelle. A ce sujet, il avoue qu'il n'a pas du tout compris l'objectif visé à travers cette interrogation. A ses yeux, que les chercheurs internes à l'administration connaissent des problèmes de déontologie entre eux dans l'accès aux sources ou dans la reconnaissance de leurs travaux, c'est sans doute une réalité ; cependant, celle-ci ne relève pas du CNIS, mais plutôt d'un comité nouveau qui s'appelle le comité Quetelet. Il ne voit pas où se situe le problème de propriété intellectuelle par rapport à une opération de statistiques obligatoires.

M. RENARD estime que Mme GREENAN a bien montré que ce travail avait été lourd, peu visible de l'extérieur, mais productif par rapport aux attentes des différents partenaires, ce qui est un enseignement en soi. Néanmoins, il ne militerait pas pour la généralisation à l'instant donné.

M. DAYAN souhaitait reprendre l'une des questions soulevées par M. RENARD : un établissement public comme le CEE peut-il avoir une responsabilité de service producteur ? Il pense que c'est une question importante. Pour ce qui concerne l'enquête en question, il voudrait préciser que c'est bien la DARES qui a été maître d'ouvrage de l'opération. Ceci dit, s'il devait y avoir une prochaine opération analogue, il considère que l'on pourrait se poser la question de savoir si le rôle du CEE ne pourrait

pas être renforcé dans la maîtrise d'ouvrage. C'est plutôt une question de répartition des charges à l'intérieur du système statistique pris au sens large qui se pose. A son avis, la situation du CEREQ par rapport à l'enquête Génération peut poser les mêmes questions que celles qui se posent pour le CEE.

Il souhaitait également préciser que la DARES faisait un bilan tout aussi positif sur le fond que Mme GREENAN, sur l'intérêt d'une opération coordonnée entreprises-salariés sur la question de l'organisation et des changements organisationnels. Quant à savoir si les modalités qui ont été adoptées en 1997-1998 étaient optimales ou s'il faut dans l'avenir imaginer d'autres formules, il estime que les choses sont ouvertes. Cependant, il lui semble que, sur le fond, chacun fait sienne cette conclusion d'une opération tout à fait utile et fructueuse, notamment autour de la question qui a été évoquée par Mme GREENAN, des liens entre informatisation et performances.

M. ROSE revient sur des propos de Mme GREENAN qui, dans les avantages du couplage, évoquait le fait de pouvoir examiner les interactions entre trajectoires des entreprises et trajectoires des salariés. Pour avoir expérimenté personnellement cette démarche avec difficulté, en rencontrant l'échec voici quelques années dans certains secteurs d'activité, il souhaitait savoir si cette éventualité méthodologique de croisement des trajectoires des entreprises et des salariés avait produit des résultats.

M. ROSSIGNOL intervient pour s'interroger sur la nécessité de la répétition. Selon lui, le paradoxe de la productivité correspond à l'introduction de l'informatique, plutôt qu'à la longue période englobant sa diffusion et sa généralisation. Or, aujourd'hui, l'informatique est généralisée, on la trouve même à l'école primaire. Autrement dit, les nouveaux entrants sur le marché du travail sont déjà initiés à l'informatique avant d'arriver dans les entreprises ; et les entreprises ont réalisé, aussi bien à l'atelier que dans les bureaux, la généralisation des postes de travail informatiques. C'est pourquoi il s'interroge sur la nécessité d'une nouvelle opération questionnant cette évolution.

Mme GREENAN répond en reprenant les remarques de M. RENARD. Elle souligne que le montage d'un tel dispositif d'enquêtes coordonnées demande de l'organisation. Disant cela, elle précise qu'il ne s'agit pas du tout d'une critique de l'organisation des services statistiques ministériels. Elle veut simplement dire qu'un système de couplage de ce type nécessite un travail de coordination parce que les différents services statistiques ministériels ont leur savoir-faire. Là, il s'agit d'une enquête auprès de salariés, et d'une enquête auprès d'entreprises ; or ce sont des technologies d'enquête, de recueil d'information très différentes, et l'ingénierie d'enquête est très différente. En fait, le dispositif a montré qu'il était vraiment utile et important, pour la qualité de l'information, pour la documentation de la source ainsi que pour tirer un bilan de l'expérience, d'avoir cette fonction de coordination et de suivi. C'est une fonction en soi qui répond à un besoin et qui s'ajoute au travail et au savoir-faire des différents services statistiques ministériels.

En faisant référence, dans la note, aux questions de propriété intellectuelle, elle souligne que la question sous-jacente porte plutôt sur le rôle du CEE dans l'opération. Le CEE, dans cette opération de 1997, n'est pas propriétaire des données. C'est une opération qui a été montée rapidement, parce qu'on s'est rendu compte qu'il y avait des intérêts convergents et que cette enquête était possible, qu'elle répondait à des attentes. Les choses ont été faites comme dans le système statistique traditionnel. Cinq enquêtes séparées ont donc été préparées. Le coût de gestion de l'enquête est de ce fait beaucoup plus important que si ces éléments avaient été éclaircis, mis à plat au préalable, y compris au CNIS, ce qui n'avait pu être fait à l'époque où tout était expérimental. On a procédé à des essais dans beaucoup de directions, au niveau de la thématique, au niveau des questions, au niveau de la méthodologie d'enquête, du tirage de l'échantillon, de la méthode poursuivie sur le terrain ; c'était une opération très novatrice à de nombreux points de vue.

Pour ce qui est du couplage, Mme GREENAN reconnaît qu'elle a présenté les résultats de manière très rapide. Elle pense que les participants ont retenu que l'on percevait une image interne différente de l'entreprise, selon le point de vue du salarié ou du chef d'entreprise. Selon elle, ce n'est pas la force de ce dispositif d'enquêtes de montrer ce type de divergences. Il n'a pas été fait pour cela non plus. Il a été fait avec l'idée qu'un certain nombre de choses sont difficiles à mesurer dans l'entreprise en faisant des enquêtes auprès d'elles, et qu'on peut aussi les mesurer en faisant des enquêtes auprès des salariés. Cela apporte une information sur l'entreprise de manière relativement peu coûteuse parce que, si l'on demandait à l'entreprise de reconstituer elle-même cette information, elle ne le pourrait peut-être pas et ce serait extrêmement coûteux. Enfin, ce que montrent très bien les sociologues en matière d'organisation, c'est qu'il existe un décalage important entre le travail prescrit et le travail réel ; or, le recueil de l'information auprès des salariés permet de créer des indicateurs sur l'entreprise en mesurant directement les pratiques des salariés, ce qui est quand même très novateur.

Cette utilisation des données ouvre un champ nouveau d'investigation pour la recherche, pour l'économétrie et pour les travaux d'économétrie sur les entreprises.

Mme GREENAN considère que cela permet de comprendre beaucoup plus finement la question du progrès technique, et d'en déterminer l'élément moteur. Dans l'entreprise, si l'on reste centré sur la vision d'entreprise, on a beaucoup de mal à comprendre comment se fait par exemple la gestion des connaissances en période de changement. Et c'est un point crucial pour comprendre le progrès technique. En interrogeant directement le salarié, on peut lui demander avec qui il échange, avec qui il entretient des relations à l'extérieur de l'entreprise, on peut lui demander quelle est sa trajectoire de mobilité, ce qui lui semble utile, ce qui lui a été utile pour l'accumulation de ses compétences. On peut lui poser toutes ces questions que l'on peut faire remonter ensuite au niveau de l'entreprise avec ce système de couplage. Donc, les points de vue des responsables d'entreprises sur les décisions qu'ils prennent, sur les outils qu'ils utilisent, et ces points de vue des salariés sont extrêmement complémentaires pour comprendre la mécanique fine du progrès technique dans cette économie fondée sur le savoir, qui se développe avec les technologies de l'information et la communication.

Répondant à une remarque de M. ROSSIGNOL, Mme GREENAN soutient que ce mouvement est encore à l'œuvre pour longtemps, et qu'il est important de continuer à recueillir une information qui permette de décrire ces usages de l'informatique eux-mêmes en évolution. L'informatique n'est pas un outil constant, elle permet de faire de nouvelles choses, de relier autrement les entreprises entre elles et les salariés entre eux. Elle permet donc de poursuivre dans le processus d'innovation, d'accumulation des savoirs. Par ailleurs, Mme GREENAN estime que la diffusion de l'informatique est loin d'être terminée : en 1998, 50 % des salariés étaient équipés. On ne sait pas si ce mouvement va s'arrêter ou s'il va se poursuivre ; si c'est le cas, dans quelle direction, avec quelles formes de technologies ? Il lui semble qu'on ne peut pas dire que l'on sait tout sur ces technologies. Elle aurait plutôt l'impression que beaucoup de choses sont encore à analyser ; des questions restent à se poser sur les conséquences en termes de productivité, de structure des emplois, de formation des compétences, de bien-être des salariés, quant à la diffusion de ces nouvelles techniques et des nouvelles formes d'organisation.

Mme GREENAN conclut en répondant à la question de M. ROSE, portant sur ce que l'on apprend de l'interaction des trajectoires des entreprises et des trajectoires des salariés. Ce sujet fait partie des exploitations en cours, qu'on peut réaliser en croisant des données de l'enquête avec d'autres sources. Elle ne peut donc pas encore en livrer les résultats. L'enquête ouvre ces possibilités puisqu'on peut suivre les entreprises dans le temps. L'interrogation des salariés a été menée de sorte à ce que l'on puisse suivre leur trajectoire dans les DADS, ce qui permet de faire des croisements de perspectives. Pour certaines questions, on dispose d'une information rétrospective des salariés. Mme GREENAN propose de tenir M. ROSE informé des résultats quand ils seront disponibles.

Pour finir, Mme GREENAN fait savoir que, actuellement, un groupe de travail réunit des équipes autour de dix-huit projets, qui réalisent des exploitations du dispositif. Ce groupe de travail doit poursuivre ses explorations jusqu'à juin 2003, c'est une analyse du dispositif qui se fait sur le long terme. On apprend à se servir de ce type d'outil. En effet, une enquête d'un type nouveau comme celle-là, avec toutes les possibilités du couplage, doit vraiment être utilisée afin que l'on sache comment bien s'en servir pour obtenir des résultats nouveaux. Ces exploitations se poursuivent. A l'issue des réalisations de ce groupe de travail, il est prévu d'organiser une conférence associant largement le système statistique, le monde académique et les partenaires sociaux, pour discuter plus précisément autour des résultats.

M. FREYSSINET remercie vivement Mme GREENAN pour l'ensemble de ces informations. Il pense que cela répond bien aux problèmes qui avaient été soulevés la dernière fois, tout le monde souhaitant avoir un bilan intermédiaire sur les résultats de cette enquête. Il ne s'agissait pas d'obtenir de façon dissimulée un implicite avis d'opportunité pour une version future. Si version future il y a, elle sera examinée en termes classiques d'avis d'opportunité mais, en même temps, sans attendre. Il lui semble qu'il était utile pour la formation de recueillir les fruits d'une première réflexion sur les enseignements de cette expérience.

IV - Révision du mode de calcul du chômage BIT mensuel

Exposé (M. BLANCHET) :

M. BLANCHET commence par souligner que chacun a pu constater que l'INSEE avait procédé, en novembre dernier, à une révision exceptionnelle de la série de taux de chômage au sens du BIT. Cette révision a été parfois interprétée comme correspondant à un changement de définition ou de concept, ce qui n'est évidemment pas le cas. Il est vrai que la matière un peu technique pouvait prêter

à ce genre de confusion. A cet égard, le but de cette présentation est d'explicitier ou de réexplicitier la nature exacte de cette révision et ce qui l'a justifiée. Il se propose de le faire en résumant la note écrite qui a été distribuée.

A cet effet, il souhaite commencer par rappeler pourquoi une méthode d'estimation infra annuelle du chômage BIT était nécessaire. Il rappelle ces critères BIT : ne pas travailler du tout au cours de la semaine de référence, souhaiter trouver un emploi et rechercher activement cet emploi. A la différence du ou des concepts de chômage enregistrés, il n'y a pas, en l'état actuel des choses (cela changera évidemment avec l'enquête Emploi en continu), de suivi mensuel direct du chômage mesuré selon ces critères. Il n'est connu qu'annuellement, suite à l'enquête Emploi collectée en mars, dont les premiers résultats ne sont livrés qu'au mois de juin.

Le problème à surmonter est de fournir une estimation du chômage mensuel au sens du BIT à partir de cette information qui n'est qu'annuelle ; les méthodes pour ce faire ont varié au cours du temps : jusqu'en 1996, la méthode consistait essentiellement à extrapoler le dernier niveau de chômage BIT annuel connu, on prolongeait le mouvement du chômage BIT sur la base des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM), à l'époque de catégorie 1, ce qui correspond au DEFM 1+6 actuelles. Cela concernait donc l'ensemble des personnes inscrites à l'ANPE et cherchant un emploi à durée indéterminée à temps plein, quel que soit par ailleurs le volume d'activité réduite qu'elles ont exercé au cours du mois écoulé.

M. BLANCHET explique que cette méthode avait souvent conduit à des révisions très importantes de la série mensuelle de chômage BIT, à l'arrivée du nouveau chiffre annuel de mars, donc au mois de juin suivant. Ces révisions ont pu aller, à certaines périodes, jusqu'à 0,4 ou 0,5 point de taux de chômage BIT. C'est la raison pour laquelle une solution intermédiaire avait été envisagée temporairement pour pallier ce problème, à savoir la mise en place de l'enquête trimestrielle sur l'emploi. Cependant, il s'est avéré qu'elle ne donnait pas les résultats escomptés, et l'INSEE a par conséquent rapidement renoncé à cette opération.

A partir de 1996, pour remédier à ces problèmes de recalage récurrent, l'INSEE a donc décidé de mettre en place une nouvelle méthode. Il s'agit de passer de la simple règle de trois que constituait l'extrapolation sur la base des DEFM 1 ou 1+6, à une économétrie un peu plus sophistiquée, c'est-à-dire une équation de régression et de prévision mélangeant les DEFM 1 et les DEFM 1+6, et des variables supplémentaires censées rendre compte d'un différentiel de réaction à la conjoncture du chômage BIT et du chômage enregistré ; en fait, deux variables supplémentaires ont été introduites, la principale étant l'évolution de l'intérim, l'autre, qui joue un rôle plus mineur, étant le volume des créations d'entreprises. L'objectif était de saisir des éléments de conjoncture économique expliquant un différentiel de réaction du chômage BIT et des DEFM (à l'époque, le BIT était réputé plus réactif à la conjoncture que ne l'étaient les DEFM en raison d'effets de stock sur ces dernières).

M. BLANCHET précise que ce type de procédure est ce que les comptables trimestriels appellent une équation de calage, c'est-à-dire une équation qui, empiriquement, permet de rendre compte des variations infra annuelles du phénomène d'intérim, en l'occurrence ici le chômage BIT, mais sans nécessairement avoir de fondement théorique très arrêté. Le fait d'introduire l'intérim dans l'équation ne signifie pas qu'on a un modèle sous-jacent bien explicité de flux entre l'intérim et le chômage BIT, par rapport aux DEFM. La qualité de ce type d'équation ne reposait pas sur des fondements théoriques, mais elle pouvait se mesurer à la faiblesse des recalages auxquels elle donnait lieu quand arrivait la nouvelle information annuelle.

En l'occurrence, selon ce critère de l'ampleur des recalages annuels, la méthode mise en place en 1996 a donné d'excellents résultats jusqu'en juin 2001 ; les recalages assez importants auxquels on était habitué – jusqu'à 0,4 à 0,5 point – ont été, en général, soit quasiment nuls, soit de l'ordre de 0,1 point.

Ceci étant, en juin 2001, sont apparus des signes avant-coureurs montrant que cette équation devenait de plus en plus fragile. Elle avait encore une fois permis une bonne anticipation du niveau de chômage de juin 2001, car le recalage auquel on avait dû procéder pendant l'été était à nouveau modéré. Or, l'été dernier, avec l'arrivée des résultats du recensement de 1999, toute la série des résultats des enquêtes antérieures a dû être révisée, puisque les pondérations des enquêtes ont été revues. Du coup, lorsque l'équation a été réestimée, (elle l'est chaque année), ces coefficients ont évolué de façon assez sensible, notamment avec un accroissement assez important du rôle joué par la variable « intérim » qui en principe, dans l'opération, ne doit jouer qu'un rôle relativement annexe.

Évidemment, l'effet de cette amplification du rôle de l'intérim s'est trouvé d'autant plus mal venu, que, dans le même temps, l'intérim lui-même a commencé à connaître des mouvements divergents assez sensibles, en regard de ceux qui avait été les siens sur la période d'estimation de l'équation.

M. BLANCHET précise que l'INSEE n'était pas prêt durant l'été pour proposer une solution alternative. C'est pourquoi l'équation a été maintenue en l'état. Mais elle se trouvait conduire à des évolutions de moins en moins interprétables par rapport à ce qu'on savait d'autre de la conjoncture. En toute hypothèse, les évolutions que l'on prévoyait avaient très peu de chances de pouvoir être confirmées par l'enquête Emploi à venir, celle qui est en train d'être collectée, dont les résultats seront disponibles au mois de juin. Il a donc fallu se résoudre à changer de modèle même si, de façon générale, on préfère le faire à des dates annoncées à l'avance, en l'occurrence, la période d'été. Dans ce processus, on a bénéficié d'une meilleure familiarité avec une nouvelle série de DEFM qui est maintenant fournie par la DARES, qui est conceptuellement assez proche de la notion BIT, celle des DEFM 1+2+3 HAR (hors activité réduite). Cela regroupe l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, quel que soit le type d'emploi recherché – CDI, durée déterminée, temps partiel, emploi temporaire ou saisonnier. « Hors activité réduite » signifie que ce sont des DEFM desquelles on exclut l'ensemble des individus ayant, au cours du mois écoulé, exercé une activité partielle.

Pour cette nouvelle série, M. BLANCHET indique que des données différenciées par sexe et par âge ont également pu être récupérées. On a alors construit un nouveau modèle qui, pour les groupes d'âge les plus âgés, reprend la méthodologie d'avant 1996, donc la règle de trois, mais fondée sur cette nouvelle série de DEFM 1-2-3 HAR ; la règle de trois apparaît ici plus pertinente, puisque cette série est conceptuellement proche du chômage BIT. Pour les groupes d'âge plus jeunes, en revanche, on a conservé le principe de l'équation introduite en 1996, à savoir le fait de faire jouer un certain rôle à la variable intérim. La raison en est que, pour les chômeurs les plus jeunes, le lien avec l'ANPE est plus distendu que pour les chômeurs plus âgés.

Ceci a donc conduit, en novembre dernier, à une révision de - 0,2 point du chômage BIT ; à l'époque, il s'agissait du niveau de chômage estimé pour la fin septembre. Donc, du niveau annoncé de 9,1, on est passé à un niveau de 8,9 % de taux de chômage. Malgré tout, cette révision n'a pas remis en cause le phénomène de retournement du taux de chômage qui était intervenu au printemps dernier.

M. BLANCHET insiste à nouveau sur le fait qu'il ne s'est pas du tout agi d'un changement de concept, mais uniquement d'une opération visant à préserver la qualité de la mesure à concept donné et à minimiser le risque d'une forte révision technique de cette mesure du chômage BIT, en juin prochain.

Il signale que des changements de concept, en revanche, sont en cours, au niveau européen. Cela a déjà été évoqué avec la mise en place de la nouvelle définition harmonisée du chômage BIT. Les critères BIT étant sujets à interprétations variables selon les pays, EUROSTAT a décidé d'harmoniser cela et met en place progressivement cette définition harmonisée. Il s'agit là d'un problème entièrement différent. Ce changement de concept sera géré en proposant, le moment venu, une double mesure du chômage BIT, mettant en parallèle, l'interprétation française traditionnelle du chômage BIT et la nouvelle définition harmonisée que met en place EUROSTAT.

Pour finir, M. BLANCHET rappelle que cette méthodologie, mise en place en novembre dernier, devrait à son tour n'avoir qu'une durée de vie assez brève. En effet, la mise en place de l'enquête Emploi en continu, obligera à nouveau à changer de méthode ; ceci se fera progressivement à partir de l'année 2003.

Débat :

M. FREYSSINET remercie M. BLANCHET pour la parfaite clarté de son exposé. Si certains le souhaitent, il propose d'avoir un échange de vues sur cette question.

M. BACHMAN déclare que la CGT a réalisé vite qu'il ne s'agissait pas d'un changement de concept, y compris en prenant les contacts qu'il fallait avec le service concerné de l'INSEE. Il en a informé son organisation. Cependant, le projet de modification de l'indicateur du BIT l'inquiète quelque peu. Il le trouvait déjà peu fiable pour rendre compte des situations de chômage ou de sous-emploi. Les projets en cours et l'insuffisance de données synthétiques corrigées des variations saisonnières, notamment les DEFM, les catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8, parce qu'on a 1 et 1+6, font que se manifeste un besoin de mise à plat et de réflexion. Il se demande si la formation ne pourrait pas prendre en charge cette réflexion sur les indicateurs d'emploi et de chômage les plus pertinents possibles.

Par exemple, il lui apparaît que la personne, découragée de ne pas trouver d'emploi et cherchant n'importe quel emploi (catégorie 8), n'est pas comptabilisée dans les démarches et les besoins

d'emploi des politiques publiques. Il existe peut-être un modèle qui renvoie cela aux politiques d'insertion, de traitement social, de traitement de la misère, etc. Cependant, dire que le plein emploi, c'est 3 % du chômage BIT, signifie que, lorsqu'on sera à 3 % du chômage BIT, il restera encore réellement en France 7 % de chômage, avec les autres marges. M. BACHMAN demande que soit mis en œuvre ce que le CNIS a indiqué dans l'avis adopté le 7 décembre 2001, qui consiste à dire : « Il souhaite que ces nouveaux chiffres s'ajoutent à la statistique actuelle plutôt que de s'y substituer. Il invite à une meilleure diffusion des indicateurs complémentaires relatifs aux différentes marges de chômage. Ceci concerne le suivi des chômeurs découragés et la mesure du sous-emploi. ». M. BACHMAN souhaiterait qu'une réflexion soit menée à ce sujet.

M. LOPEZ pose une question concernant l'intérim. D'après ce qu'il a compris, on se sert de l'intérim comme d'un indicateur de conjoncture ou d'évolution conjoncturelle. Il pensait qu'une partie de la montée de l'intérim, sans qu'il mesure d'ailleurs bien quelle partie, était entre autres due à des causes structurelles, c'est-à-dire que les entreprises changeaient leur manière de recruter, y compris pour recruter de manière assez durable, et que la situation évoluait. C'est une évolution qui lui semblait un peu indépendante de la conjoncture. Est-ce vrai ? Jusqu'où ? Et comment est-ce pris en compte dans le modèle ?

M. BLANCHET répond d'abord aux questions portant sur la diversification des indicateurs du chômage. Pour en donner l'image la plus large possible, ce qu'on peut dire de la démarche d'EUROSTAT, selon lui, c'est que la volonté n'est pas de limiter le niveau de chômage observé, il s'agit plutôt d'établir une logique d'harmonisation, les pratiques étant très différenciées d'un pays à l'autre. Il fallait y mettre de l'ordre de toute manière. Ce faisant, EUROSTAT est bien conscient que, dans le cas de la France, cela conduira à une réduction du taux de chômage apparent relativement importante. A cet égard, l'INSEE prolongera également l'ancienne série, on disposera donc de deux mesures complémentaires du chômage BIT, avec cette différence principale qui sera l'inclusion ou l'exclusion des personnes dont la seule démarche active est le fait de rester inscrit à l'ANPE.

D'autre part, EUROSTAT, pour compenser un peu ce durcissement des critères, est actuellement en train de faire progresser l'idée de développement et d'harmonisation de concepts complémentaires au chômage BIT. Les deux concepts principaux qu'il cherche à pousser, sur la base de recommandations du BIT, sont, d'une part, le concept de sous-emploi lié à la durée, ce qui inclut une partie de ces catégories des DEFM 8 citées, les personnes qui ont des durées d'activité réduites et qui souhaiteraient travailler davantage (l'INSEE appuie tout à fait cette démarche puisqu'il publie régulièrement, tous les ans, cette mesure du sous-emploi telle qu'elle ressort de l'enquête annuelle) ; d'autre part, une notion dont le terme peut être discuté, qu'EUROSTAT qualifie de réserve de main-d'œuvre, mais qui, par rapport au chômage BIT, réintègre l'ensemble de ces chômeurs découragés.

On disposera finalement d'une batterie d'indicateurs plus diversifiés. La question, effectivement, est de connaître les conditions de production éventuelle de ces indicateurs à un niveau mensuel plutôt qu'annuel puisque, *a priori*, cela se fera sur la base des enquêtes Emploi qui seront déterminées. Avec le passage en continu, de toute manière, ils seront au moins calculés de façon trimestrielle.

Sur la question du rôle de l'intérim, M. BLANCHET reconnaît que cela a été l'un des éléments supplémentaires qui ont conduit à douter de plus en plus du statut de cette variable dans l'équation. Actuellement, ce rôle est devenu nettement plus marginal. Dans l'évolution de l'intérim, on trouve une composante structurelle tout à fait importante, qui fait que le niveau de l'intérim n'a pas le même sens aujourd'hui qu'il y a cinq ou six ans, quand l'équation a été mise en place. Pour remédier à cet élément-là qui, effectivement, est important, on travaille sur de l'intérim en taux de croissance, ce sont les variations de l'intérim qui sont prises en compte et qui sont censées contribuer à expliquer des petits mouvements conjoncturels.

M. FREYSSINET rappelle que la formation s'est déjà, à plusieurs reprises, penchée sur ces problèmes des différentes mesures du chômage, des différents indicateurs des espaces de recouvrement entre les formes d'emploi précaire ou les formes de découragements classées en population inactive. Une séance complète a été consacrée au rapport Malinvaud, avec son auteur. Les auteurs du rapport Dubois-Lucas sur la réforme des statistiques du chômage ont également été reçus, fin 1996, début 1997. Selon lui, c'est un chantier qu'il faut constamment rouvrir. Il pense que, dans la mesure où l'enquête Emploi en continu va renouveler ces questions, il faudrait à cette occasion reprendre la réflexion, non pas sur une mesure du chômage, mais sur une batterie d'indicateurs qui permettent de cerner l'ensemble des modalités observables entre l'emploi stable à plein temps, l'inactivité volontaire et le chômage total. C'est certainement l'une des préoccupations permanentes de la formation.

V - Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- enquête sur la satisfaction des usagers des Missions locales et PAIO

Exposé (M. GELOT) :

M. GELOT indique que la fiche de présentation aujourd'hui soumise à avis d'opportunité porte sur une enquête auprès des jeunes qui sont accueillis au sein des Missions locales et des PAIO. Il précise que cette enquête s'inscrit dans le cadre plus large d'une demande présentée par la délégation interministérielle à l'Insertion des jeunes (DIJ), laquelle s'interroge aujourd'hui très fortement, de manière générale, sur les prestations qui sont adressées aux jeunes qui fréquentent ces structures. Il rappelle que deux changements importants sont intervenus au cours de l'année 2000 et 2001. Ces changements concernent le réseau des Missions locales et des PAIO : il s'agit du protocole signé en 2000 entre l'État et les Missions et de l'accord passé entre les partenaires sociaux au sein des Missions locales.

Pour M. GELOT, l'interrogation se pose aujourd'hui en ces termes : quelles sont les attentes, les besoins et les prestations qui sont mises en place au sein de cette structure ? Il pense que cette interrogation doit permettre de rationaliser le travail effectué au sein des Missions locales, et surtout d'avoir une visibilité plus forte des prestations offertes car, ce qui est aujourd'hui clairement exprimé, c'est le fait que les prestations offertes aux jeunes de ces structures sont tout à fait hétérogènes et relativement peu lisibles. Ce protocole fixe donc en particulier la nécessité de garantir une offre de services d'égale qualité sur l'ensemble du territoire. Il doit permettre aux jeunes de pouvoir identifier et d'avoir une meilleure lisibilité des services offerts dans ces structures. Pour cela, la DIJ demande en particulier à ce que soit mise en place une opération d'enquête auprès des jeunes qui puisse répondre à ce besoin, à ce souci d'une meilleure lisibilité à la fois des attentes, des besoins et des services qui sont offerts.

M. GELOT souligne que cette enquête s'inscrit dans le cadre plus large du suivi opéré au sein de la DARES de l'activité des Missions locales et des PAIO, qui est un suivi des activités en termes de jeunes reçus au sein de ces structures et de prestations offertes. Pour cela, M. GELOT explique qu'on utilise en particulier le logiciel PARCOURS, logiciel de gestion du flux des inscriptions et du suivi des jeunes dans ces structures, permettant, par ailleurs, de distinguer certaines des prestations rendues, aussi bien en termes d'offres d'emplois que d'offres de formations ou, plus largement, d'offres de services, logement, santé et autres prestations inscrites dans le cadre des missions d'insertion sociale de ces structures.

Il fait observer que lorsque cette demande lui a été adressée par la DIJ, la DARES a bien saisi d'emblée que des problèmes de méthode d'enquête se poseraient, notamment avec les interrogations suivantes : qui sont véritablement les jeunes usagers des Missions locales ? S'agit-il des jeunes actuellement usagers ou de ceux qui ont, à un moment ou à un autre, eu l'occasion de se présenter au sein des Missions locales ? Un problème d'échantillonnage se posait donc, et, bien évidemment, un problème de méthode d'enquête auprès de publics composés de jeunes en difficulté, puisque c'est le public privilégié des structures telles que les Missions locales. M. GELOT explique qu'il a fallu passer par une première opération d'ordre méthodologique, en cours, sur la faisabilité d'une telle enquête. Une convention a donc été signée avec un organisme prestataire qui, actuellement, travaille sur ces différents points d'échantillonnage et de méthode d'enquête, ainsi que sur les thèmes qui devront être évoqués lorsque l'enquête sera menée auprès des jeunes. Les résultats de ces travaux devraient être connus en avril. Il s'agit de déboucher cette année sur une enquête menée auprès d'un échantillon représentatif d'usagers ou d'anciens usagers des Missions locales.

Du point de vue de la forme, il note que les premiers résultats montrent qu'il sera certainement nécessaire de coupler les modalités d'enquête, c'est-à-dire qu'il faudra mener à la fois des enquêtes larges, certainement par la voie d'enquêtes téléphoniques, et apprécier peut-être plus finement les besoins, les attentes et la satisfaction vis-à-vis des services rendus par les Missions locales par le biais d'enquêtes qualitatives auprès d'un échantillon de jeunes plus réduit.

M. GELOT indique que, bien évidemment, un groupe de pilotage a été mis en place, composé en particulier de membres de la DARES et de la DIJ, qui pourra éventuellement s'élargir aux représentants des Missions locales lorsque la phase active de cette enquête sera amorcée.

Débat :

M. GABARET s'interroge sur le fait que ce soit une enquête nationale, avec une représentativité seulement nationale et pas régionale. Selon lui, cela pose problème quant à l'interprétation des résultats dans la mesure où les Régions se sont fortement impliquées, justement, dans un rôle

d'accompagnement des jeunes vers l'emploi, notamment un rôle d'information et d'orientation de ces jeunes. En outre, il fait observer que, au niveau régional, ce sont les CARIF (Centres d'animation et de ressources de l'information sur la formation) qui sont la plupart du temps animateurs de ces structures Missions locales et PAIO. Il pense donc que, suivant les régions, une disparité apparaîtra forcément, et il fait remarquer que les résultats hétérogènes évoqués précédemment sont peut-être liés aussi au fait que les Régions n'ont pas toutes la même implication par rapport à ce thème de l'insertion des jeunes. Il rappelle en effet que les dispositifs existants ne sont pas les mêmes d'une Région à l'autre. A cet égard, il cite l'exemple de la région Poitou-Charentes, où le dispositif TRACE est utilisé par les Missions locales et les PAIO, mais où est également utilisé le dispositif AGIR, dispositif régional se superposant au dispositif TRACE. Il faut ajouter à cela que les Missions locales et PAIO sont également dans le logiciel PARCOURS.

Pour M. GABARET, tous ces éléments posent le problème de la disparité des résultats suivant les régions, et il estime qu'il est dommage qu'une enquête de satisfaction ne soit menée qu'au plan national alors que les problématiques sont largement régionales, et largement influencées par des phénomènes régionaux. Donc, selon lui, il serait intéressant d'étendre le champ de l'enquête.

M. GELOT répond que les membres de la DARES ont eux-mêmes réfléchi à la question ainsi soulevée. Il rappelle que cette enquête s'inscrit dans une demande dont la DIJ est à l'origine, laquelle s'interroge sur la mise en place (qu'elle souhaite) d'une offre générique de services sur l'ensemble du territoire. Cette demande amène donc plutôt à réfléchir à une enquête nationale, dans laquelle les aspects régionaux ne seraient pas pris en compte dans un premier temps, dans la mesure où il s'agit de déterminer si l'on a bien affaire aujourd'hui à la mise en place d'une offre générique de services, avec l'idée que tout jeune, quelle que soit sa localisation géographique, puisse accéder à une égalité de traitement de la part de ces structures. M. GELOT souligne que c'est ce thème qui est véritablement à l'origine de cette enquête, et qui en constitue le cœur.

Cela dit, il reconnaît que, au-delà de cette offre générique pour l'ensemble des jeunes accédant aux prestations des Missions locales et PAIO, se pose la question des déclinaisons régionales, qui elles-mêmes sont tout à fait importantes. Selon lui, ceci devrait pouvoir faire l'objet d'un second questionnement qui, en tous les cas, n'est pas directement prévu dans le cadre de cette enquête.

M. FREYSSINET dit comprendre tout à fait la légitimité de la question et de la réponse puisqu'on peut penser que le degré de satisfaction est fonction du complément de prestation que chaque région est capable ou non de mettre en place.

Mme MAS, chargée d'études responsable du suivi statistique du dispositif TRACE et de l'activité des Missions locales, indique que le fait d'associer ces dernières au comité de pilotage actuellement et dans le futur permet d'être déjà au courant des disparités régionales, en termes d'offres de formation par exemple. Elle souligne donc que les acteurs de ce projet sont bien conscients de ce à quoi l'on risque d'arriver et de l'interprétation qu'il faudra faire des résultats. Cela étant, elle rappelle l'idée centrale, qui est de déterminer l'horizon d'attente d'un jeune arrivant en Mission locale. Elle pense que l'enquête pourrait s'étendre, non pas seulement aux jeunes qui se sont rendus en Mission locale au moins une fois, mais également à l'ensemble des jeunes qui ont la possibilité d'aller en Mission locale et qui n'y vont pas, en essayant de comprendre pourquoi ils pensent ne pas trouver à la Mission locale ce qui pourrait répondre à leurs besoins. Elle précise que ces réflexions s'inscrivent dans le futur, avec également plusieurs pistes sur l'élargissement du public et l'élargissement au niveau régional, c'est-à-dire le fait de passer d'une interrogation nationale à une interrogation plus ciblée sur certaines régions qui en éprouveraient le besoin.

M. FREYSSINET propose que l'avis d'opportunité porte trace de cette interrogation, et témoigne de l'intérêt que la formation porte à cette enquête, comme première étape d'un processus qui devrait prendre en compte le problème des disparités régionales, facteur de fréquentation ou de non-fréquentation.

Après avoir demandé s'il y avait d'autres remarques, il déclare qu'un **avis d'opportunité favorable** est accordé à l'enquête, tenant compte des remarques qui viennent d'être mentionnées.

- enquête sur la profession de danseur

Exposé (Mme PATUREAU) :

Mme PATUREAU fait savoir qu'une étude sur la profession de danseur va être menée. Elle indique que cette étude s'inscrit dans un axe de travail sur l'emploi et les professions culturelles qui s'est développé au sein de son département depuis peu, vers le milieu des années 90. Elle explique que cet axe de travail s'attache à essayer de produire des données de cadrage générales sur l'ensemble

des emplois du secteur de la culture, mais également à développer des travaux beaucoup plus ciblés sur des professions spécifiques, sur lesquelles son département est interrogé, soit directement par le Ministre et son cabinet, soit, classiquement, par les directions sectorielles du ministère de la Culture.

Elle souligne donc que le premier objectif de l'étude vise vraiment la connaissance de la population des danseurs en France, en commençant par répondre à une question aussi simple que celle-ci : combien y a-t-il de danseurs professionnels en activité aujourd'hui en France ? L'étude comportera des questions sur la répartition par âge de cette population, sur sa répartition géographique, etc., mais essaiera également de développer une connaissance sur deux grands thèmes importants : d'une part, la formation, et d'autre part, l'activité professionnelle du danseur.

Mme PATUREAU explique qu'il s'agit notamment de répondre à la demande très insistante que formule la direction de la Musique et de la Danse, qui souhaite pouvoir mieux appréhender la question de la brièveté des carrières de danseurs interprètes, afin de réfléchir à la mise en place d'une politique générale et systématique d'aide à la reconversion professionnelle. La carrière du danseur devenant de plus en plus courte, il faut d'autant plus prendre en considération cet élément.

Mme PATUREAU indique que la réalisation de cette enquête suppose un travail préalable de constitution de fichier d'enquête, en cours actuellement. Elle explique que le cœur de ce fichier d'enquête est un fichier déjà bien connu car des exploitations statistiques générales sont menées assez régulièrement à partir de celui-ci : il s'agit du fichier de la Caisse des congés spectacles, qui recense l'ensemble des intermittents du spectacle. Pourquoi est-ce le cœur du fichier ? Parce que la plupart des professions artistiques du spectacle depuis ces dernières années travaillent sous forme de contrats intermittents, les danseurs étant également concernés par ces caractéristiques. Cependant, à la différence d'autres populations artistiques comme celles des comédiens, par exemple, il existe encore de l'emploi permanent chez les danseurs, et pas seulement à l'Opéra de Paris (qui demeure certes l'employeur le plus important en termes d'emploi permanent).

Mme PATUREAU estime que la population des danseurs est relativement restreinte ; elle évalue leur nombre à environ 5 000 individus. Elle indique que l'étude traitera également les danseurs permanents, ce qui suppose de collecter des informations auprès des lieux susceptibles d'employer actuellement des danseurs sur CDI ou CDD non intermittents, avec les fichiers correspondants. Il s'agit donc d'un travail long, un peu délicat, et plein d'incertitudes puisque, autant le contenu du fichier de la Caisse des congés spectacles sur les intermittents est connu de la DPE, autant d'autres aspects pourront être découverts par le biais des autres fichiers.

L'objectif de l'enquête est d'interroger 800 danseurs, sur la base d'un questionnaire téléphonique qui devrait tenir en 15 à 20 minutes maximum. Mme PATUREAU pense que, pour constituer l'échantillon, il faudra partir de l'ensemble de la population qui aura pu être contactée, compte tenu des difficultés habituellement rencontrées pour contacter les artistes à leur domicile, compte tenu des refus éventuels, etc. Les résultats de l'enquête devaient être donnés en avril, mais il n'en est évidemment plus question puisque la constitution des fichiers n'est pas encore prête, ce sera donc plutôt après l'été, à la rentrée de septembre.

Parmi les thèmes abordés dans le questionnaire, outre les questions socio-démographiques classiques, figurera un bloc de questions sur la formation générale, la formation spécialisée dans le domaine de la danse, la formation initiale et la formation continue, et un autre bloc très important sur l'activité professionnelle. Il s'agira de décrire l'ensemble de la sphère d'activité professionnelle du danseur, sachant que l'une des caractéristiques qui a déjà pu être dégagée par d'autres études, c'est la multi-activité très forte à l'intérieur du monde artistique et à l'extérieur : le danseur est également très souvent chorégraphe ou enseignant, mais il peut aussi éventuellement exercer d'autres activités complètement en dehors de sa sphère de compétence et de formation d'origine.

L'enquête comprendra également, et c'est une première, une série de questions sur le thème de la santé, sachant que l'une des spécificités de la profession de danseur réside dans le fait que le corps est soumis à rude épreuve, et que les problèmes de santé peuvent donc jouer un rôle important dans la durée totale de la carrière d'interprète et dans ses interruptions éventuelles.

Pour cette étude, un groupe de pilotage assez important a déjà été constitué. Celui-ci regroupe, outre les représentants de l'administration, les représentants des caisses sociales spécifiques comme la Caisse de retraite, le GRISS (Groupement des institutions sociales du spectacle), la Caisse des Congés spectacle, l'AFDAS (Fonds d'assurance formation des activités du spectacle), l'ensemble des organisations professionnelles, qui sont assez demandeuses des résultats et qui, de plus, ont le grand avantage de pouvoir apporter des éléments d'information en cours de travail.

Débat :

M. FREYSSINET remercie Mme PATUREAU pour sa présentation. Il confirme que la profession de danseur recouvre une population très restreinte, mais il pense que cette étude est d'un intérêt méthodologique considérable. Elle permettra de comprendre les modes de fonctionnement de ces marchés du travail très particuliers, construits sur la profession, avec les phénomènes de multiplicité des statuts, de multi-activités, de trajectoires professionnelles complexes mais relativement brèves.

M. BACHMAN estime que la démarche conduite est légitime dans la mesure où le métier de danseur est un métier extrêmement dur, et hors de toute norme ; chaque soirée à l'opéra relève de la compétition olympique. Cela étant dit, il déclare avoir un problème de cible par rapport à la proposition qui est faite. Il demande si ce sont les danseurs classiques ou les danseurs de variété qui sont la cible de l'étude.

En outre, il fait observer que le métier de danseur est un métier extrêmement internationalisé : lorsqu'un élève sort d'une école de danse en France, il va d'abord danser à Berlin, et ensuite au Ballet royal de Copenhague, par exemple. De même, à l'école de danse de Marseille, on trouve des élèves italiens, allemands, etc. Il s'interroge donc sur la cible de cette enquête, en se demandant s'il s'agirait d'une étude qui suivrait un certain nombre de personnes issues d'une école de danse qui seraient parties à l'étranger et qui reviendraient en France. Il souligne que la question de la reconversion des danseurs se pose avec acuité, pour les professionnels français qui dansent hors de France comme pour les étrangers qui dansent en France. Il insiste donc sur cette dimension internationale.

Par ailleurs, il fait observer que, dans cette profession, la frontière entre l'activité amateur et l'activité professionnelle est un peu floue. Il évoque ainsi un groupe de danse, à Aix-en-Provence, groupe amateur dans lequel travaillent également des professionnels.

En ce qui concerne le contenu de l'étude, outre les perspectives de reconversion professionnelle, M. BACHMAN pense qu'il faut se préoccuper de la durée des trajectoires de carrière de ces personnes, mais également des rapports sociaux qui existent dans les corps de ballet, sachant que les conditions de travail sont très rudes et que, bien souvent, le Code du travail n'y est pas respecté. Il fait observer que le harcèlement sexuel existe dans les corps de ballet aussi. C'est pourquoi il pense qu'un certain nombre d'éléments de cet ordre, qui font partie de la carrière d'un danseur ou d'une danseuse, doivent être examinés.

Par ailleurs, s'agissant de la santé des danseurs, il explique que la prise d'anti-inflammatoires, qui est interdite aux Jeux olympiques, ne l'est pas dans les opéras.

M. RENARD demande si cette enquête, comme la précédente, sont volontaires et non obligatoires.

Mme PATUREAU revient sur la question de la cible de l'enquête, en indiquant que l'objectif est vraiment d'interroger l'ensemble des danseurs, quel que soit le genre dans lequel ils sont spécialisés : danseurs classiques, danseurs contemporains, etc., y compris les danses de variété et les danseurs de cabarets. Le champ de l'étude est donc très large. En outre, elle explique que les sources qui seront mobilisées permettront de repérer un peu les tendances par genre, en allant au plus large.

Sur la question de la dimension internationale, Mme PATUREAU confirme qu'en effet, la profession de danseur est sans doute l'une des professions artistiques où il y a le plus de mouvements, et elle a ceci de commun avec celle de musicien que, le problème de la langue ne se posant pas, ce sont des populations qui bougent. Pour l'étude envisagée, il sera bien entendu demandé aux danseurs interrogés s'ils ont dansé ou s'ils ont été formés à l'étranger, mais Mme PATUREAU insiste sur le fait que cette étude sera menée à partir d'un échantillonnage qui aura été constitué à partir des fichiers qui pourront être trouvés et que, par conséquent, cela ne concernera qu'une partie de ce public.

En ce qui concerne la frontière entre l'activité professionnelle et amateur, elle relève qu'il s'agit d'un problème rencontré dans presque toutes les professions artistiques. En effet, à partir du moment où une personne touche un cachet d'intermittent du spectacle, son nom figure dans des fichiers comme celui de la Caisse des congés spectacle sur les intermittents. Cela étant, elle déclare que ses services ont souvent réfléchi à ces questions. Par exemple, ils mènent actuellement une étude sur les musiciens, et le même type de questions se posent. Ainsi, elle explique qu'ils ont recensé beaucoup de personnes ayant peu de cachets à propos desquelles on pouvait se demander s'il fallait vraiment les prendre dans l'étude, si l'on pouvait vraiment les considérer comme des professionnels.

La question de savoir s'il fallait faire une coupe et ne prendre en compte que les personnes ayant touché un certain nombre de cachets par an s'est donc posée, mais finalement, cette solution a été rejetée, dans la mesure où a été pris en considération le fait que des musiciens professionnels pouvaient très bien n'avoir que très peu de cachets l'année prise en compte pour l'échantillonnage.

(par exemple, pour cause de déplacements à l'étranger, de maladie ou autres), sans que cela signifie pour autant que ce soient des amateurs. Mme PATUREAU explique qu'un certain nombre d'aspects comme celui-ci leur font finalement renoncer à opérer une sélection *a priori*, surtout lorsque l'enquête porte sur des populations aussi restreintes. Cela dit, elle précise que si les résultats de l'enquête font apparaître qu'un certain nombre de personnes ne sont apparemment pas vraiment des professionnels, la question pourra être à nouveau posée, mais elle ne le sera pas en amont.

En ce qui concerne la remarque de M. BACHMAN sur les rapports au sein des corps de ballet, Mme PATUREAU pense que, effectivement, des initiatives seront à prendre. Elle indique que, après l'enquête téléphonique, des enquêtes plus qualitatives seront menées, avec des démarches d'observation des situations de travail, qui pourront apporter un éclairage plus qualitatif.

M. FREYSSINET note que, en effet, la question posée sur le caractère obligatoire ou non de ces enquêtes n'est pas précisée dans les demandes, et les responsables de l'enquête devront donc expliciter leur point de vue à ce sujet. Il précise cependant que, de toute façon, c'est le comité du Label qui en décidera. Compte tenu de la nature des enquêtes, il pense qu'il ne servirait à rien de les rendre obligatoires, cela aurait même au contraire un effet repoussoir.

En l'absence d'autres questions, il rappelle que la prochaine réunion est fixée au vendredi 24 mai après-midi.

Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 28 juin 2002 (tél. 01 41 17 52 65 - mél cnis@insee.fr). Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2002.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Point II - Rapport sur le bilan formation-emploi - Note n° 129/F201 du 19 juillet 2001
- Point III - C.O.I : un dispositif d'enquêtes couplées employeurs / employés sur les changements organisationnels et l'informatisation- Note de Nathalie Greenan, Centre d'Etudes de l'emploi, et de Sylvie Hamon-Cholet, DARES
- Point IV - Note n° 01/F201 du 31 janvier 2002 - Révision de la méthode d'estimation du chômage BIT mensuel au mois de novembre 2001
- Point V - Fiches de présentation des enquêtes

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la profession de danseur

Enquête de satisfaction des usagers
des missions locales et PAIO³

³ permanences d'accueil d'information et d'orientation

Paris, le 12 mars 2002- N° 080/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la profession de danseur

Programme : 2002

Emetteur : Département des études et de la prospective (DEP) ; Ministère de la culture et de la communication

Au cours de sa réunion du 8 mars 2002, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur la profession de danseur.

Cette enquête a pour objectif la connaissance socio-démographique de la population des danseurs professionnels (effectif total de cette population, répartition par sexe, tranche d'âge, répartition géographique), et la connaissance des conditions de formation (initiale/continue, générale/spécifique au métier de danseur) et d'emploi (statut, rémunérations). Elle répond à une demande de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles du Ministère de la culture et de la communication, de l'Inspection générale du Ministère, et du Centre national de la danse, notamment afin de mettre en place une politique d'aide à la reconversion professionnelle du danseur interprète.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : des éléments socio-démographiques ; le détail des formations suivies ; une description de l'activité professionnelle (se déployant sur les métiers d'interprète, de chorégraphe, d'enseignant, sur d'autres métiers artistiques et sur d'éventuelles autres activités extra-artistiques) ; les problèmes spécifiques de santé liés à l'exercice du métier ; les perspectives de reconversion professionnelle ; les revenus.

L'enquête aura lieu au premier semestre 2002 auprès d'un échantillon d'environ 800 danseurs constitué à partir du fichier de la Caisse des congés spectacles. L'enquête repose sur la passation par téléphone d'un questionnaire d'une durée maximum de vingt minutes. Elle est confiée au Centre de sociologie des arts, laboratoire public de recherche de l'Ecole des hautes études en sciences sociales qui réalisera l'ensemble de l'étude, à l'exception de la seule passation téléphonique des questionnaires, déléguée à l'Institut de sondage Laval (I.S.L.).

Le comité de concertation est composé des représentants de l'administration de tutelle, des organisations professionnelles (salariés et employeurs), des organismes de formation au métier de danseur, des organismes sociaux spécifiques aux professions artistiques.

Une publication statistique de l'ensemble des résultats de l'étude est prévue. Une synthèse d'une vingtaine de pages de cette publication sera adressée à l'ensemble des personnes enquêtées.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 12 mars 2002- N° 079/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de satisfaction des usagers des missions locales et PAIO⁴

Programme : 2002

Emetteur : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) ;
Ministère de l'emploi et de la solidarité

Au cours de sa réunion du 8 mars 2002, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête de satisfaction des usagers des missions locales et PAIO.

Cette enquête a pour objectif d'identifier les services que chaque structure doit proposer à l'ensemble des usagers qui fréquentent les missions locales. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux de suivi menés sur l'activité des missions locales, réalisés par la DARES pour le compte de la délégation interministérielle à l'insertion des jeunes (DIJ). Elle intervient après la signature de la convention collective régissant le fonctionnement de ces structures.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la connaissance des services disponibles au sein des missions locales, l'appréciation de ces services, les attentes restées insatisfaites. L'enquête pourra permettre d'engager si besoin un processus pérenne d'évaluation de la satisfaction des usagers (panel).

L'enquête aura lieu au cours du troisième trimestre 2002 auprès d'un échantillon représentatif de jeunes usagers des missions locales avertis préalablement par une lettre-avis. La réalisation de l'enquête sera confiée à un ou plusieurs sous-traitants, sur la base d'entretiens téléphoniques et/ou en face à face (selon les résultats de l'étude préalable). Les réponses seront saisies simultanément sur ordinateur.

Le comité de pilotage de l'enquête sera constitué de représentants de la DARES et de la DIJ, et pourra être élargi aux partenaires sociaux pour concertation.

Les résultats feront l'objet de publications dans les collections habituelles de la DARES : *Premières synthèses* et *Premières informations*.

La formation apprécie l'intérêt de l'enquête comme une première étape dans un processus appelé à se compléter afin de tenir compte de l'hétérogénéité des situations régionales.

Considérant cette remarque, la formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

⁴ permanences d'accueil d'information et d'orientation